

Driss Lachguar : *La mise en place de l'Etat-providence est le moyen idoine pour lancer le nouveau modèle de développement sur des bases solides*

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9307

Samedi/Dimanche 1^{er}-2 Mai 2021

Le Premier secrétaire de l'USFP à l'Ecole nationale supérieure de Martil

La lutte contre les inégalités dans le système éducatif passe par l'égalité des chances qui permettrait à tous les enfants du peuple marocain d'obtenir les mêmes outils de la connaissance et de la pensée rationnelle et critique



■ *L'USFP n'a de cesse de réclamer de mettre fin à l'économie informelle en révisant les seuils d'imposition du revenu et de l'impôt sur les sociétés et en instaurant un impôt sur la fortune*

■ *Il est impératif d'opérer un grand changement dans le secteur de la santé en vue de permettre la mise en place d'un système de protection sociale et d'infrastructures sanitaires profitant à tous les citoyens*



Pages 2 et 3

Un deuxième 1^{er} Mai sans défilés
Bis repetita



Page 5

El Fed TV2 ou sous un autre angle
Justesse et émotion
Les maîtres mots d'une réalisation qui magnifie admirablement une histoire d'amour naissante



Page 17

Troisième contre-performance de suite pour le Wydad
Le Raja bien placé pour prendre les commandes du championnat



Page 31

Le Premier secrétaire de l'USFP à l'École nationale supérieure de Martil

La mise en place de l'Etat-providence est le moyen idoine pour lancer le nouveau modèle de développement sur des bases solides



« La mise en place de l'Etat providence est le moyen idoine pour lancer le nouveau modèle de développement sur des bases solides ». C'est ce qu'a souligné le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, dans la conférence qu'il a prononcée mercredi dernier à l'École nationale supérieure de Martil relevant de l'Université Abdelmalek Essaadi de Tétouan sur le thème « L'Etat social et le défi de l'avenir au Maroc ».

Le dirigeant socialiste a expliqué que le concept de l'Etat providence, que l'USFP a toujours défendu, repose sur les principes d'égalité des chances, de répartition équitable des richesses et de responsabilité publique envers ceux qui ne sont pas en mesure d'avoir un minimum de vie décente.

Il a, par ailleurs, souligné qu'à la lecture attentive des programmes électoraux de tous les partis politiques du Maroc, aucun d'entre eux n'a décliné une vision complète de la protection sociale comme celle développée par les discours Royaux et les récentes décisions de S.M le Roi, Mohammed VI, soulignant que l'USFP, dans ses documents et ses programmes, a toujours estimé que la mise en place d'une protection sociale totale pour les Marocains était un objectif à atteindre à long terme, étant donné le manque de ressources et de moyens.

Driss Lachguar a estimé que le coût global de ce chantier social important

dépasse les 51 milliards de dirhams par an, tout en affirmant que « chacun a le droit de se demander s'il y aura une vraie réforme du système fiscal. Ceci d'autant plus que la protection sociale est tributaire de la contribution de chacun selon ses capacités, surtout celles d'après-la pandémie ».

Selon lui, si la crise sanitaire qui a

frappé de plein fouet le monde entier peut paraître, à première vue, une calamité et une malédiction, il n'en demeure pas moins qu'elle a un côté positif, voire qu'elle est « une bénédiction », car elle a poussé les Etats et les leaders politiques à revoir leurs modèles de société et à se rendre compte de la nécessité de mettre en place une protection sociale pour tous les citoyens alors même que certaines formations politiques appelaient au désengagement de l'Etat et à la privatisation des secteurs sociaux de l'éducation et de la santé et à la réduction de l'intervention de l'Etat dans ces secteurs.

Ainsi, la pandémie a imposé un retour à plus d'Etat et à l'intervention de celui-ci dans le domaine social, ce qui constitue, selon Driss Lachguar, la quintessence du projet sociétal de l'USFP depuis sa fondation en 1959. Pour cette raison, le parti de la Rose adhère totalement au chantier social lancé par S.M le Roi car il s'agit d'un chantier qui s'inscrit dans le droit fil « de la pensée social-démocrate que le parti défend et pour laquelle il milite. D'ailleurs, les conférences et réunions que le parti organise au sein des institutions universitaires et des espaces publics témoignent clairement de la ferme volonté du parti de contribuer à la réussite de ce grand projet de société ».

Par ailleurs, le dirigeant itihadi a souligné que l'initiative prise par S.M le

“

L'USFP adhère totalement au chantier social lancé par S.M le Roi car il s'agit d'un chantier qui s'inscrit dans le droit-fil de la pensée social-démocrate que le parti défend et pour laquelle il milite.

Roi est une initiative forte, car il est la seule institution au Maroc à disposer de prérogatives pour prendre des décisions. Pour lui, le Souverain est le Commandant suprême des Forces Armées Royales, et il est le Commandeur des croyants et le Chef de l'Etat, et c'est grâce à ce leadership que le Maroc a dû faire face avec succès à la crise sanitaire. « Vous avez été témoins de la situation dans laquelle d'autres pays plus avancés se sont trouvés face à la pandémie », a mis en exergue Driss Lachguar.

“

La crise sanitaire a imposé un retour à plus d'Etat et à l'intervention de celui-ci dans le domaine social, ce qui constitue la quintessence du projet sociétal de l'USFP depuis sa fondation en 1959



Il est impératif d'opérer un grand changement dans le secteur de la santé en vue de permettre la mise en place d'un système de protection sociale et d'infrastructures sanitaires profitant à tous les citoyens.



Le Premier secrétaire du parti a également évoqué la question de la fermeture du passage de Bab Sebta qui a eu des répercussions sociales et économiques sur les habitants de la région, tout en affirmant que cette fermeture n'est pas seulement une option, car des pays qui croyaient en l'ouverture sur l'autre se sont avérés aujourd'hui chauvins et de grandes démocraties signataires de traités internationaux ont violé toutes les lois dans le seul but de préserver le droit à la vie.

« Le coronavirus nous a fait ouvrir les yeux sur la vérité, et aujourd'hui le monde doit prêter attention au fait que l'ennemi le plus dangereux n'est pas celui qui dispose de missiles intercontinentaux et d'armes de destruction massive, mais l'ennemi le plus dangereux est plutôt celui qui vient de la nature elle-même, et chacun doit se mobiliser pour lui faire face. Notamment en s'orientant vers la recherche scientifique et l'amélioration du secteur de la santé et de la protection sociale », a soutenu le dirigeant itihadi qui s'exprimait devant un parterre de personnalités distinguées dont le président de l'Université Abdelmalek Essadi, Bouchta El Moumni, le directeur de l'École nationale supérieure à Martil, le secrétaire régional du SNE-

Sup, le membre du Bureau politique de l'USFP, Mustapha Ajjab, le secrétaire régional du parti, Mohamed Moumhi et le secrétaire national de la Chabiba itihadia, Abdellah Si-bari.

Dans le même d'ordre d'idées, Driss Lachgar a présenté quelques propositions pour faire face aux grands enjeux du futur. Il a, en effet, mis l'accent sur la nécessité d'améliorer le système sanitaire de notre pays, considérant qu'il est fragile et qu'il souffre de déséquilibres dus au manque de ressources humaines, à la faiblesse des capacités matérielles et à l'absence de couverture médicale.

« Nous avons bien géré la crise, mais nous avons encore une guerre à mener dans le secteur de la santé en vue de dispenser des soins médicaux à tous les citoyens par la mise en place d'un système de protection sociale et d'infrastructures sanitaires, car plus de 40 % des Marocains ne bénéficient pas encore de couverture médicale », a assuré Driss Lachgar qui a évoqué le modèle américain qui dispose du système de protection sociale le plus cher au monde (11.000 dollars par habitant et par an), où la contribution du citoyen ne dépasse pas 16 %, alors qu'au Maroc, il en débourse 37%. En France, le système



L'USFP n'a de cesse de réclamer de mettre fin à l'économie informelle en révisant les seuils d'imposition du revenu et de l'impôt sur les sociétés et en instaurant un impôt sur la fortune.

de protection sociale coûte la moitié de ce qu'il coûte en Amérique, mais du fait que l'administration et l'Etat le gèrent, il semble meilleur, plus efficace et plus rentable que le système américain.

A cet égard, il a lancé cette alerte : « Si le projet de budget pour l'année prochaine n'inclut pas l'ouverture des écoles de médecine de-

vant 5000 étudiants par an, nous n'atteindrons pas nos objectifs, nous ne réussissons pas la généralisation de la protection sociale et nous devons alors importer des médecins et des infirmiers ».

Driss Lachgar a critiqué les ressources allouées à l'éducation et à la santé. « Au cours de la dernière décennie, les budgets de l'éducation et de la santé sont restés, malheureusement, modestes, et il est nécessaire de penser à les doubler (...). Le Maroc est l'un des pays qui a le moins dépensé pour la santé de ses citoyens et la part de celle-ci dans les budgets de ces dernières années n'a pas dépassé 5% sauf cette année 2021 (6,9 %). Il faut donc penser à ramener le budget de la santé au standard fixé par l'Organisation mondiale de la santé, à savoir 10% du budget général de l'Etat, car depuis des années nous n'en allouons que 5% environ à ce secteur. Nous avons atteint 7% cette année à cause de la pandémie, et je crois fermement qu'à partir de l'année prochaine, si nous voulons que la généralisation de la couverture sociale aboutisse, nous devons porter le budget du secteur de la santé à 10% ».

Cette même vision s'applique également au « système éducatif, car c'est le principal moyen de

construire la nation », a indiqué le dirigeant socialiste, en ajoutant que « la gratuité de l'éducation est un droit du peuple marocain. C'est un contrat entre l'Etat et la société ». Et dans ce contexte, Driss Lachgar a souligné que la lutte contre les inégalités sociales dans le système éducatif passe « par l'égalité des chances pour permettre à tous les enfants du peuple marocain d'obtenir les mêmes outils de la connaissance et de la pensée rationnelle et critique et par la mise entre les mains de la nouvelle génération des moyens et des clés pour être en phase avec la révolution scientifique d'aujourd'hui et de demain ».



La lutte contre les inégalités dans le système éducatif passe par l'égalité des chances qui permettrait à tous les enfants du peuple marocain d'obtenir les mêmes outils de la connaissance et de la pensée rationnelle et critique

La conférence du Premier secrétaire de l'USFP a porté également sur un autre aspect fort important, à savoir la mise en place d'une « politique fiscale juste et équilibrée ».

Dans ce sens, il a appelé à réprimer la fraude fiscale. « Pourquoi on adopte des lois si elles n'entraînent pas de sanctions? », a-t-il martelé. Il a également proposé de mettre fin à l'économie informelle en révisant les seuils d'imposition du revenu et de l'impôt sur les sociétés et de mettre en place un impôt sur la fortune.

T. Mourad



Révision exceptionnelle des listes électorales des Chambres professionnelles



Le projet de décret a été adopté par le Conseil de gouvernement



Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi par visioconférence sous la présidence du chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a adopté le projet de décret n°2.21.302 relatif à l'organisation d'une révision exceptionnelle des listes électorales des Chambres professionnelles.

Présenté par le ministre de l'Intérieur, ce projet de décret vise, dans le cadre des préparatifs en vue des prochaines échéances pour l'élection des membres des Chambres professionnelles, à fixer les délais et les dates de cette opération de révision, a indiqué le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Ainsi, le projet de décret fixe du 10 au 30 mai 2021 la période réservée à la présentation des nouvelles demandes d'inscription afin de permettre aux professionnels exerçant dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des services, de l'artisanat et de la pêche maritime non inscrits sur les listes électorales de l'une des

Chambres professionnelles et remplissant les conditions requises, de présenter leurs demandes d'inscription, a-t-il expliqué.

Ce texte vise également à permettre aux professionnels inscrits sur les listes électorales actuelles de présenter les demandes de transfert de leur inscription de la liste électorale d'une catégorie professionnelle ou d'une instance éléctrice à celle des Chambres professionnelles auxquelles ils sont affiliés, a ajouté Saaid Amzazi, notant que ces demandes seront examinées par des commissions et sous-commissions administratives durant la période allant du 31 mai au 2 juin 2021.

Le projet de loi prévoit aussi le dépôt, du 6 au 12 juin 2021, des tableaux rectificatifs, accompagnés des listes électorales arrêtées au 31 mars 2021, aux bureaux de l'autorité administrative locale et au siège des Chambres professionnelles.

Il fixe, par ailleurs, au 24 juin 2021 la date d'arrêt définitif des listes électorales des Chambres professionnelles, a-t-il fait savoir, relevant que ce projet prévoit que les partis politiques peuvent obtenir, entre le 25 juin et le 2 juillet 2021 (huit jours), un extrait des listes électorales

arrêtées des Chambres professionnelles, après leur révision exceptionnelle.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°31.21 modifiant et complétant la loi n°99.15 relative à la mise en place d'un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.

Présenté par le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, ce texte s'inscrit dans le même contexte du projet de loi n°30.21 et vise l'amélioration du régime de pensions à travers la possibilité de catégoriser des personnes sur la base des dispositions des textes réglementaires et législatifs en vigueur et le recours aux outils électroniques pour les inscriptions et les paiements, a indiqué Saaid Amzazi.

Il s'agit également de donner à la Caisse la possibilité d'accorder des exonérations sur les retards de paiement et les frais des poursuites, de fixer la date d'entrée en vigueur des amendes sur les retards et de déterminer le montant de cotisation à ce régime sur la base d'un coefficient appliqué aux cotisations relatives au régime de l'assurance maladie obliga-

toire (AMO) de base pour les personnes soumises aux régimes de la Contribution professionnelle unique ou de l'auto-entrepreneur, en plus de considérer le régime de pensions comme étant optionnel durant une période transitoire, en vertu du délai prévu par la loi n°09.21 relative à la protection sociale.

Le Conseil de gouvernement a adopté, le même jour, le projet de loi n°30.21 modifiant et complétant la loi n°15.98 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO) de base pour les professionnels, les travailleurs indépendants et les non-salariés exerçant une activité libérale.

Présenté lui aussi par le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, ce projet de loi, qui s'inscrit dans le cadre de l'adaptation de la loi n°15.98 relative à l'AMO aux dispositions de la loi-cadre n°09.21 sur la protection sociale, apporte une série de nouveautés, a indiqué Saaid Amzazi.

Ces nouveautés visent à ajouter la possibilité de catégorisation des personnes sur la base des dispositions des textes réglementaires et législatifs en vigueur et à permettre de recourir aux outils électroniques pour

les inscriptions et les paiements, de déterminer l'effet d'inscription par un texte réglementaire, de limiter la durée du stage à un mois seulement au lieu de six pour pouvoir bénéficier de l'AMO, de fixer l'adhésion des personnes soumises au régime de Contribution professionnelle unique (CPU) ou au régime de l'auto-entrepreneur sur la base des paiements complémentaires imposés par l'État et d'inclure les personnes soumises au régime de la CPU ou à celui de l'auto-entrepreneur dans ce régime pour bénéficier de ses prestations.

Les nouveautés de la loi n°15.98 ont aussi pour objectif de donner à la Caisse la possibilité d'accorder des exonérations sur les retards de paiement et les frais des poursuites et de fixer la date d'entrée en vigueur des amendes sur les retards, a ajouté le ministre.

Il s'agit également d'accorder à l'assuré la possibilité de continuer à bénéficier de l'AMO dans le cas où il ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier de ce régime et de permettre à la Caisse de déléguer le recouvrement des cotisations relatives à ce régime, conformément à des conventions conclues à cet égard.

Un deuxième 1^{er} Mai sans défilés

Bis repetita



Encore un 1^{er} Mai sans défilés. C'est le deuxième du genre de l'histoire récente du Maroc. Le gouvernement a, en effet, décidé, mardi dernier, d'interdire toutes les célébrations sur le terrain à l'occasion de la Fête du travail, et ce pour éviter toute violation de l'état d'urgence sanitaire.

Le gouvernement a indiqué, dans un communiqué, que cette décision prend également en considération l'évolution de la situation épidémiologique dans le Royaume, notamment les risques que représentent les rassemblements dans les espaces publics. Tout en louant l'esprit de responsabilité et la forte implication des centrales syndicales pour faire face aux répercussions négatives de la Covid19, le gouvernement exhorte l'ensemble des parties à poursuivre les efforts déployés et à respecter, à l'instar de l'année précédente, toutes les directives annoncées et les mesures décidées, afin de préserver les résultats positifs réalisés dans la lutte contre cette pandémie, conclut le communiqué.

Mais, de fait, de mémoire de travailleurs, pareil jour n'a jamais signifié autre chose que de battre le pavé en rangs serrés en revendiquant des droits pour lesquels ils comptent lutter l'année durant, et si nécessaire, les années qui suivront. Depuis l'indépendance et ses grandes messes ouvrières sous le regard paternel du Libérateur de la nation, Feu S.M Mo-

ammed V, on n'aura jamais vu les tracés des défilés aussi déserts, aussi silencieux et aussi tristes que ces deux dernières années.

Etat de siège sanitaire oblige, les syndicats se contenteront de hauts parleurs ou de pis allers virtuels pour diffuser les discours de leurs leaders. Le hic, c'est que le quatuor de tête qui siège officiellement aux séances du dialogue social a une présence timide dans le cyberspace et n'en maîtrise pas encore les arcanes comme il faudrait. Et a fortiori les codes et l'interactivité qui lui auraient permis de se mettre au diapason des jeunes d'aujourd'hui et, partant, de drainer du sang neuf et de renforcer ses rangs qui déclinent à vue d'œil comme c'est le cas partout au monde.

Selon une note d'information du HCP relative à la qualité de l'emploi en 2016, 96,6% des actifs marocains occupés (10.282.000 personnes) n'étaient pas, en effet, affiliés à une organisation syndicale ou professionnelle, 94% en milieu urbain et 99% en milieu rural.

Cette situation qui n'a pas dû beaucoup changer depuis lors, était quasiment identique en 2015. Lors du second trimestre de cette année, seuls 3,2% des actifs occupés étaient, en effet, syndiqués, 5,7% en milieu urbain et moins de 1% en milieu rural. Elle fut d'ailleurs aussi préoccupante depuis tellement longtemps que la précarité et les dénis de

droits se sont conjugués pour saper à jamais toute velléité d'émancipation des travailleurs et entraver toute volonté de lutter de manière efficace contre l'économie de la rente et l'informel via la mise des relations de travail au diapason de la modernité.

Ceci d'autant plus que la balkanisation du champ syndical, la fraude sociale, l'informel et l'apparition de nouvelles formes de travail et sa précarisation à outrance ne sont nullement favorables à une reprise en main par les travailleurs de leur destin. Et il n'en sera peut-être pas autrement à l'issue de l'actuelle pandémie qui laissera exsangue tant l'économie du Maroc que celles avec lesquelles il entretient les relations les plus étroites.

Et, cerise sur le gâteau, les centrales syndicales dites représentatives sont certes au nombre de quatre depuis 2015, mais le nombre global des syndicats représentés par des délégués suite aux dernières élections professionnelles est de vingt-trois. Un chiffre trop élevé, de l'avis même de nombre de dirigeants syndicalistes qui soulignent que le multi-syndicalisme est certes nécessaire, mais que l'existence de plus d'une trentaine de syndicats actuellement ne peut qu'impacter négativement la force de négociations de ces centrales qui peinent à parler de la même voix.

Ceci d'autant plus que le secteur informel continue à être un terreau fertile

pour le non-droit, le viol des législations sociales et que la globalisation des marchés, les nouvelles technologies et certaines formes nouvelles de travail comme l'intérim progressent à pas de géant et avec eux la précarisation à pas de charge du monde du travail.

Force est donc de remettre sur le métier cette phrase vieille de 130 ans que les plus cultivés des syndicalistes connaissent sur le bout des doigts.

En 1890, le député du Parti ouvrier belge, Emile Vandervelde, avait, en effet, usé d'un ton à la fois poétique et prémonitoire pour écrire :

« Ne faut-il pas admettre que ces noirs bataillons d'hommes obéissent à une mystérieuse et irrésistible impulsion qui a toujours poussé les peuples à fêter le renouveau, à célébrer la fête des germes quand Mai fait monter les rêves et ramène la saison d'amour. Car ce jour-là, il y a fête dans toutes les religions et dans tous les pays. Ce qui a fait la force du 1^{er} Mai, c'est peut-être justement qu'il est international ».

Il l'a été et il l'est toujours. Mais en ces temps de pandémie, son internationalité n'est attestée que par cette indicible absence de défilés, notamment sous d'autres cieux où, à l'instar du Maroc, le coronavirus aura finalement eu la peau de beaucoup de choses qui y faisaient le sel de la vie.

Convention pour l'intégration des réfugiés dans le système éducatif national

Le document a été signé par le ministre de l'Éducation nationale et le représentant de l'UNHCR au Maroc

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) ont signé, jeudi à Rabat, une convention-cadre de partenariat visant à soutenir l'intégration des réfugiés dans le système éducatif national.

Signée par le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, et le représentant de l'UNHCR au Maroc, François Reybet-Degat, cette convention a pour objet de mettre en place des actions conjointes visant à faciliter l'intégration des réfugiés et des migrants au Maroc et de leurs enfants dans le système éducatif national. Elle prévoit aussi leur formation à la langue arabe et à la culture marocaine et leur participation aux diverses activités culturelles, sportives et linguistiques.

"À la fois terre d'émigration et d'immigration, à la fois pays de départ, de transit et d'accueil pour les réfugiés et les migrants, devenu pays de destination pour certains, et du fait de son caractère cosmopolite, le Royaume du Maroc sous les Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, attache un intérêt tout particulier au respect des droits et à la protection des réfugiés et des migrants, notamment ceux en provenance des pays de l'Afrique subsaharienne", a affirmé, à cette occasion, Saaid Amzazi.

La stratégie nationale d'immigration et d'asile a été établie au Maroc en 2014, résolument humaniste, cohérente et globale, en vue de faciliter l'intégration des immigrés et réfugiés, mettre à niveau le cadre réglementaire régissant leur présence sur le sol marocain, mettre en place un cadre institutionnel adapté pour ces populations et de gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'Homme, a relevé le ministre.

"Il n'est nullement surprenant que le Maroc ait été le 1er pays du continent africain à ratifier en 1957 la convention de Genève de 1951 relative à la détermination du statut de réfugié, et en 1971 le protocole de New York de 1967 y afférent", a poursuivi le ministre.

À l'heure où nombre de pays du Nord verrouillent leurs frontières et durcissent les procédures de régularisation des migrants et des réfugiés, le Maroc, fidèle à ses valeurs d'universalisme, a opté pour une politique toute autre, basée sur la solidarité Sud-Sud, qui lui a valu la reconnaissance de la communauté internationale, qui considère en outre que notre modèle national, judicieusement conduit par SM le Roi, mérite d'être reproduit ailleurs, a-t-il renchérit.

En effet, le Royaume du Maroc, tel que souligné par le Souverain dans Son discours du 20 août 2016 à l'occasion du 63^{ème} anniversaire de la révolution du Roi et du peuple, est "parmi les premiers pays



du Sud à avoir adopté une politique solidaire authentique pour accueillir les migrants subsahariens, selon une approche humaniste intégrée qui protège leurs droits et préserve leur dignité", a souligné le responsable gouvernemental.

Et de noter que l'intégration des immigrés et des réfugiés dans le système scolaire formel et non formel, avec plus de 2.000 élèves et stagiaires inscrits dans les différents établissements scolaires et de la formation professionnelle, la promotion de la diversité des formes d'expression culturelle, la formation des réfugiés aux langues et cultures marocaines constituent ainsi autant d'engagements que le ministère a pris pour mettre à exécution le plan d'action de la stratégie nationale d'immigration et d'asile.

"C'est dans ce cadre que nous nous réunissons aujourd'hui, afin de sceller les bases d'un partenariat se voulant avantgardiste et équitable, en parfaite concordance avec les dispositions du "Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières", et qui répond aux objectifs cibles de "l'Agenda 2030 du programme durable des Nations unies, en particulier le 4^{ème} objectif relatif au dé-

veloppement durable", a ajouté Saaid Amzazi.

De même, ce partenariat s'inscrit dans l'esprit voulu par la loi-cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, précisément dans celui des articles 2, 3 et 19, qui soutiennent la généralisation de l'enseignement obligatoire de qualité pour tous les enfants en âge de scolarité, y compris à destination des enfants en situation particulière, a-t-il fait savoir.

Ainsi, cet accord-cadre de partenariat consiste à mettre en place des actions conjointes dans le but de faciliter l'accès des réfugiés vivant dans notre pays aux services marocains de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire, supérieure et de formation professionnelle, a relevé le ministre.

Il s'agit spécifiquement de mettre en œuvre les mesures de l'intégration éducative des enfants des réfugiés, faciliter l'accès des réfugiés au Maroc aux établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur publics, évaluer les acquis et qualifications des étudiants réfugiés au Maroc éligibles souhaitant s'inscrire dans les universités

marocaines, faire bénéficier des réfugiés des opérations de validation des acquis professionnels et de former les réfugiés à la langue et la culture marocaines, a-t-il conclu.

De son côté, le représentant du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Maroc (UNHCR), François Reybet-Degat, a indiqué que cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale d'émigration, d'asile inclusive basée sur l'humain et d'intégration des immigrés et des réfugiés dans des systèmes d'éducation scolaire.

"Il y a encore des chantiers sur lesquels nous devons continuer à travailler ensemble pour poursuivre l'intégration des réfugiés et des immigrés dans les systèmes scolaires et particulièrement pour ce qui est de l'enseignement tertiaire et de l'accès à la formation professionnelle", a-t-il ajouté.

Cette rencontre s'est déroulée en présence notamment des directeurs d'Académies régionales d'éducation et de formation, des directeurs régionaux de la formation professionnelle et des responsables du ministère et du Haut-commissariat.

1.054 infractions à la législation sur les prix et la qualité des produits alimentaires constatées

Les PV ont été dressés durant les quinze premiers jours du Ramadan



Un total de 1.054 infractions a été constaté, au cours des quinze premiers jours du Ramadan suite aux contrôles des prix et de la qualité des produits alimentaires effectués par les commissions mixtes provinciales et locales, selon le Département des affaires générales et de la gouvernance relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

"Les opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits effectuées par les commissions mixtes provinciales et locales ont porté durant les quinze premiers jours du mois de Ramadan sur 23.496 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail et ont conduit à la constatation de 1.054 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont les contrevenants ont été sanctionnés conformément à la réglementation en la matière", indique jeudi le Département dans un communiqué à l'issue de la 3ème réunion de la commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de 71 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises, précise la même source.

Ces quantités comprennent 20,21 tonnes de dattes et fruits secs, 10,35 tonnes d'épices, 8,6 tonnes de viande, poissons et charcuterie, 6,5 tonnes d'huile et olives, 5 tonnes de lait et dérivés, 4,3 tonnes de farine et dérivées, 4,1

tonnes de pain, gâteaux et confiseries, 2,6 tonnes de boissons et jus, 2,5 tonnes de miel et confiture et plus de 3 tonnes de fruits et légumes et produits de conserve.

Le même communiqué indique éga-

lement que les marchés sont approvisionnés de façon abondante et les prix sont généralement stables durant le même laps de temps.

"Il ressort des rapports effectués par les services des départements concernés, que les marchés sont approvisionnés de façon abondante et avec une diversité en produits de large consommation", a indiqué en substance le Département des affaires générales et de la gouvernance.

"Pour ce qui est des prix pratiqués, ils sont généralement stables, avec une tendance baissière concernant les produits qui sont très demandés au cours du début du mois sacré", poursuit la même source, soulignant que des baisses ont été enregistrées par rapport à la même période du mois de Ramadan de l'année dernière, des prix des dattes, des fruits secs, des légumineuses, du beurre ainsi que de certains légumes comme l'oignon.

Par ailleurs, il a été remarqué également de légères hausses des prix d'autres produits alimentaires comme la viande blanche, la tomate et certains fruits, a fait savoir la même source.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des interventions des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolarisation, de spéculation ou de manipulation des prix, conclut le communiqué.

Saisie et destruction de produits impropres à la consommation

Des produits alimentaires impropres à la consommation ont été saisis et détruits, depuis le début du mois sacré de Ramadan, au niveau de la préfecture de M'diq-Fnideq.

Selon un communiqué de la division des affaires économiques et de la coordination relevant de la préfecture de M'diq-Fnideq, les opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, menées par la commission provinciale mixte composée des services de l'autorité locale, l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) et les bureaux municipaux d'hygiène, ainsi que les services sécuritaires et sanitaires, ont permis la saisie et la destruction d'environ 109 kilogrammes de produits alimentaires impropres à la consommation et de dresser 12 PV d'infractions.

La préfecture de M'diq-Fnideq a connu, depuis le début du mois sacré de Ramadan, des opérations intensives dans les villes de Martil, M'diq et Fnideq, ainsi que les centres des communes rurales d'Al Aliyin et Belyounech, visant les commerces de viandes et les marchés de poissons, en plus des marchés hebdomadaires de Fnideq et Al Aliyin, a précisé le communiqué.

Outre le contrôle de la qualité et des prix des produits alimentaires, la commission mixte a également oeuvré à mettre en place des campagnes intensives pour lutter contre les sacs en plastique, ayant abouti à la saisie de quantités importantes de ce produit dont l'usage est interdit, a ajouté la même source.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de l'approvisionnement des marchés et des différents points de vente au sein de la préfecture de M'diq-Fnideq depuis le début du mois de Ramadan, la commission veille, en coordination avec les autorités locales, à contrôler l'état de l'approvisionnement et la disponibilité des produits alimentaires, notamment les produits les plus consommés, a fait savoir le communiqué, affirmant qu'aucun manque ou augmentation des prix des aliments de base, notamment ceux aux tarifs réglementés, n'ont été relevés, à l'exception des produits soumis à l'offre et la demande.

La position de change des banques à son plus bas annuel

La position de change des banques a atteint, au cours de la semaine allant du 19 au 23 avril, un plus bas annuel de 811 millions de dirhams (MDH), contre une moyenne hebdomadaire de 2,1 milliards de dirhams (MMDH), selon Attijari Global Research (AGR).

Cette orientation s'explique par un flux des opérations import plus important que celles à l'export, indique la filiale d'Attijariwafa Bank dans sa note hebdomadaire "MAD Insights - Currencies".

De son côté, l'écart entre le cours de référence du dirham et son cours central s'éloigne davantage de la borne inférieure de la bande de fluctuation à -4,20% contre -4,26% une semaine auparavant, rapporte la MAP.

Concernant l'évolution du dirham, celui-ci poursuit son mouvement d'appréciation face au dollar de 0,35%. Ainsi, la parité USD/MAD s'établit à 8,90 contre 8,93 une semaine auparavant.

A l'origine, un effet panier important relatif à la variation de la parité EUR/USD de -0,41% conjugué à un effet marché limité à +0,06%.

"Tenant compte de la forte volatilité de la parité EUR/USD, le dirham risque d'être fortement impacté lors des semaines à venir", estiment les analystes d'AGR, recommandant ainsi aux Corporates importateurs en dollar de privilégier les stratégies de couverture du dirham sur le court terme.

Au volet des perspectives d'évolution du dirham, et tenant compte des niveaux de liquidité actuels du marché des changes ainsi que du relèvement des spreads du dirham durant les deux dernières semaines, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions d'évolution de la parité USD/MAD à horizons 1 et 2 mois.

Ainsi, après avoir atteint le seuil des 8,90, ils anticipent que le dirham poursuivra un mouvement de dépréciation au terme des mêmes échéances. La monnaie nationale se déprécierait face au dollar de 0,2%, 0,4% et 0,6% à horizons 1, 2 et 3 mois par rapport à un niveau actuel de 8,90. La parité USD/MAD se situerait ainsi à 8,92, 8,94 et 8,95 à horizons 1, 2 et 3 mois, contre une prévision initiale de 8,91, 8,92 et 8,95.

Les niveaux de dépréciation du dirham face à l'euro s'établiraient à 0,5%, 0,7% et 0,8% à horizons 1, 2 et 3 mois. Par conséquent, la parité EUR/MAD atteindrait 10,80, 10,82 et 10,83 contre une prévision initiale de 10,78, 10,80 et 10,83 sur les mêmes périodes et contre un cours actuel de 10,74.

Le volume des gaz torchés régresse dans le monde



En 2020, le volume mondial de gaz torchés a enregistré une baisse de 5%, a annoncé la Banque mondiale dans un nouveau rapport rendu public récemment.

Selon de nouvelles estimations basées sur des données satellitaires, en volume, la production mondiale de gaz torchés a régressé de 150 milliards de mètres cubes en 2019 à 142 milliards en 2020.

La crise liée à la pandémie de Covid-19 semble avoir eu un impact sur le recul observé l'année écoulée puisque les données analysées font apparaître au terme de cette année-là une baisse de 8% de la production pétrolière dont le volume est passé de 82 millions de barils par jour en 2019 à 76 millions en 2020.

Recueillies par le Partenariat mondial pour la réduction des gaz torchés (GGFR), un fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale, ces données montrent également que «les Etats-Unis sont responsables de 70% de cette baisse, le brûlage à la torche de gaz ayant diminué de 32% entre 2019 et 2020 sous l'effet d'un recul de 8% de la production pétrolière combiné à l'établissement de nouvelles infrastructures utilisant du gaz qui serait autrement torchés», souligne la Banque mondiale.

Dans un communiqué, l'institution financière internationale fait remarquer que sept pays re-

présentant 40% de la production annuelle de pétrole à travers le monde sont responsables de près des deux tiers du volume mondial de gaz torchés (65%). Il s'agit de la Russie, de l'Irak de l'Iran, des Etats-Unis, de l'Algérie, du Venezuela et du Nigeria.

Ces derniers «continuent d'occuper la tête du classement des pays émetteurs de gaz torchés pour la neuvième année consécutive depuis le lancement du premier satellite en 2012», relève la même source.

Pour l'organisme, «cette tendance est indicative des différents défis auxquels ils sont confrontés à l'heure actuelle». Pour ne citer que le cas des Etats-Unis, la première économie mondiale

compte des milliers de sites de torchage qu'elle a «de la peine à relier aux marchés, tandis que quelques champs pétrolifères exploitant de grandes torchères en Sibérie de l'Est (Fédération de Russie) sont extrêmement enclavés et manquent d'infrastructures pour recueillir et évacuer les gaz générés».

Quoi qu'il en soit, «le brûlage des gaz à la torche apparaît comme un grave problème pour le climat et la gestion des ressources», estime Zubin Bamji, responsable du GGFR.

A titre de rappel, cette pratique est responsable de plus de 400 millions de tonnes d'émissions en équivalent CO2 chaque année. L'organisme rappelle également qu'elle gaspille de précieuses ressources. Comme pour illustrer son propos, l'institution financière note toutefois que le volume de gaz brûlés à travers le monde est suffisant pour alimenter l'Afrique subsaharienne en électricité.

Fort heureusement, «près de 80 pays et compagnies pétrolières se sont engagés à ne pas recourir au torchage de routine pendant la décennie à venir, et certains ont également rejoint notre partenariat mondial, ce qui constitue une évolution très positive», se réjouit Zubin Bamji précisant que les projets de réduction du torchage exigent des investissements substantiels, mais donnent des résultats après plusieurs années.

Aussi, poursuit-il, «à l'approche de la prochaine Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Glasgow, nous continuons d'inviter les dirigeants des pays producteurs de pétrole et des compagnies pétrolières à mettre la réduction des gaz torchés au centre de leurs plans d'action pour le climat». Car, comme il le soutient dans sa déclaration, «pour préserver la planète de millions de tonnes d'émissions chaque année, il est temps de mettre fin à cette pratique vieille de 160 ans».

Résultat d'une diversité de contraintes liées aux marchés et aux difficultés économiques, mais aussi à l'absence de réglementations appropriées et de volonté politique, la pratique du brûlage du gaz naturel sur les sites de production pétrolière se traduit par l'émission d'une panoplie de polluants dans l'atmosphère, y compris du dioxyde de carbone, du méthane et du noir de carbone (suie), comme le souligne la Banque mondiale.

Selon l'organisme, «des émissions de méthane issues du torchage contribuent substantiellement au réchauffement de la planète à court et à moyen termes, parce que les effets de ce gaz sont au moins 80 fois plus puissants que ceux du dioxyde de carbone sur un horizon de 20 ans.

Alain Bouthry



La Russie, l'Irak, l'Iran, les Etats-Unis, l'Algérie, le Venezuela et le Nigeria en tête des pays émetteurs pour la neuvième année consécutive



Hausse des exportations de phosphates et dérivés à fin février

La valeur des exportations de phosphates et dérivés s'est appréciée de 7,9% au cours des deux premiers mois de cette année, selon la Direction des études et des prévisions Financières (DEPF) relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des ventes à l'étranger des dérivés de phosphates de 12,3%, atténuée par le retrait de celles de phosphate roche de 18,4%, précise la DEPF dans sa récente note de conjoncture.

Ladite note fait également ressortir que le secteur extractif, à fin février 2021, a poursuivi sa dynamique favorable des trois derniers trimestres.

En effet, la production de phosphate roche, principale composante du secteur, s'est accrue de 5,7%, après une hausse de 9,9% au quatrième trimestre 2020 et une baisse de 4,2% un an auparavant. En termes de valeur ajoutée, le secteur extractif a enregistré une augmentation de 5,2% à fin 2020, après +2,4% à fin 2019.

Le home staging ou comment vendre rapidement son bien immobilier

Mettre en valeur un bien immobilier afin de faciliter sa vente, tel est le principe du home staging. Un concept de mise en valeur immobilière qui construit de plus en plus sa notoriété au Maroc dans une période où le temps de transaction se rallonge et l'offre dépasse largement la demande.

Connu également sous l'appellation de "valorisation immobilière", le home staging, cet anglicisme venu tout droit des États-Unis, vise à améliorer, sans grands travaux, l'image du bien que l'on souhaite vendre ou louer pour le revaloriser et le différencier des autres sur le marché. D'un simple audit où le propriétaire sera responsable de la réalisation des améliorations recommandées à des prestations plus complètes avec location de meubles, en pas-

sant par la décoration, la palette est intarissable!

Véritable enjeu marketing, cette pratique aguiche de plus en plus de propriétaires qui ont compris la nécessité de jouer sur différents fronts. L'objectif étant de séduire les potentiels acheteurs, d'autant plus que tout se joue dès les 90 premières secondes de toute visite immobilière, comme on dit.

En effet, selon une étude internationale d'Avéo, réseau d'agences spécialiste du home staging, ce procédé permettrait de céder les biens immobiliers en moyenne cinq fois plus rapidement que lors d'une vente ordinaire : 19,5 jours avec une prestation home staging contre 127 jours.

D'après cette même étude, qui met en évidence la corrélation directe entre l'aspect esthétique et le taux de vente, le taux moyen des négociations d'un bien immobilier est de 11,42% alors qu'avec le home staging, il n'est plus que de 3,24%. Ce nouveau concept a, bien entendu, un coût. Soit en moyenne, une prestation de home staging est d'environ 2% du prix de la vente d'un bien.

Le home staging qui consiste à préparer la maison et son design dans l'optique de la vendre n'est pas concerné par les besoins et les préférences du client, mais porte essentiellement sur le style qui plaira aux futurs acheteurs afin qu'ils puissent se sentir à l'aise et, par conséquent, projeter leurs en-



vies et leurs idées de décoration lors de la visite, a indiqué, dans une déclaration à la MAP, Jihad Saadallah, directeur général de RS Bâtiments, société qui opère dans le domaine.

Il a dans ce sens relevé que c'est là que réside la différence entre le home staging et l'architecture d'intérieur, qui prend en considération les goûts, la personnalité et les différentes exigences du client en matière de décoration à adopter.

Evoquant l'impact de la pandémie sur cette pratique, M. Saadallah a souligné "qu'au-delà de la crise sanitaire que nous traversons, le home staging n'est pas encore connu ou reconnu au Maroc", notant qu'une bonne partie des Ma-

rocaïns qui souhaitent vendre leur bien ne se lancent pas facilement dans la modification de leur décoration d'intérieur dans le simple objectif de vouloir plaire au futur acquéreur.

M. Saadallah a, en outre, fait savoir que pour l'instant, centrer toute son activité sur cette prestation n'est pas forcément une bonne idée, si l'entreprise veut être viable dans le temps. Cependant, il faut toujours la proposer comme service et la développer davantage à travers de nouvelles astuces et techniques de redéfinition des différents espaces de vie dans un bien.

Il a, à cet égard, relevé que nombreuses sont les personnes qui ignorent le fait que le home

staging ne nécessite pas un investissement financier important, puisque la majorité du temps, le home stager utilise une grande partie des meubles du client pour "leur insuffler une nouvelle vie" et les transformer dans l'optique de les épurer au maximum.

Selon M. Saadallah, l'expertise d'un professionnel en la matière permet avant tout de révéler certains défauts que les habitants d'un logement ne voient pas, en l'occurrence, une peinture qui s'écaille par endroits, une porte qui grince ou encore une latte de parquet qui gondole. Autant de détails qui nous sautent aux yeux dès lors qu'on visite une maison ou un appartement!

Par Samia Boufous (MAP)



Un concept qui construit de plus en plus sa notoriété au Maroc

L'AIDSMO appelle à intensifier l'exploration des mines stratégiques dans les pays arabes

Le directeur général de l'Organisation arabe du développement industriel, de la standardisation et des mines (AIDSMO), Adel Saker, a appelé les départements chargés des richesses minières dans les pays arabes à intensifier l'exploration des mines stratégiques pour suivre les tendances du marché mondial.

Une étude réalisée par l'organisation sur "Les mines stratégiques dans les pays arabes" souligne l'importance d'intensifier la recherche et l'exploration des mines stratégiques pour suivre le rythme mon-

dial de production de ces richesses, a indiqué M. Saker, cité dans un communiqué de l'AIDSMO, relevant de la Ligue arabe et qui siège à Rabat.

L'exploitation de ces mines se veut un potentiel d'investissement qui contribuerait à augmenter la valeur ajoutée du produit intérieur brut et soutiendrait les économies des pays arabes, a-t-il estimé, rapporte la MAP.

Les industries modernes sont entrées en concurrence pour obtenir des mines stratégiques utilisées

dans les industries de développement technologique et industriel et dans le domaine des énergies renouvelables, constituant désormais une source de conflits mondiaux et économiques, a poursuivi le DG de l'AIDSMO, relevant la spéculation sur les marchés qui conduit naturellement à l'augmentation de la demande de ces mines et l'anticipation de prix plus élevés. L'AIDSMO vise, à travers cette étude ciblant les décideurs, les spécialistes et les travailleurs du secteur minier dans les pays arabes, à pro-

mouvoir les opportunités d'investissement minier en matière de mines stratégiques dans la région, a expliqué M. Saker.

Les mines stratégiques se trouvent dans des environnements géologiques et des régions minières spécifiques, dont la majorité sont disponibles dans les pays arabes, selon le communiqué. D'après les données disponibles, ces mines se trouvent dans quatorze pays arabes, à savoir le Maroc, la Jordanie, les Emirats arabes unis, la Tunisie, l'Algérie, le Djibouti, le Soudan, la So-

malie, l'Irak, le Sultanat d'Oman, la Libye, l'Égypte, la Mauritanie et le Yémen.

Cette étude a porté sur les mines stratégiques, notamment celles utilisées dans le domaine des énergies renouvelables, à savoir le lithium, le cobalt, l'indium et le tellurium. Ces mines sont employées dans la fabrication d'aimants, d'appareils de communication, de lasers, de batteries et de voitures électriques afin de réduire la pollution, ainsi que dans la fabrication d'autres produits stratégiques.



Le Brésil et l'Inde s'enfoncent dans la crise *L'Europe se prépare à en sortir*



Le Brésil, avec plus de 400.000 morts, et l'Inde, qui franchit jour après jour de nouveaux seuils de mortalité, s'enfoncent dans une épidémie de Covid-19 que l'Europe entend en revanche laisser derrière elle avant l'été.

Mais si nombre de pays européens, comme la France ou le Portugal, commencent à planifier leur retour à la "vie d'avant", d'autres renforcent au contraire leurs restrictions. Un confinement total de la population est entré en vigueur vendredi en Turquie, confrontée à un regain de l'épidémie.

De l'autre côté de l'Atlantique, le seuil des 400.000 morts du coronavirus a été franchi jeudi au Brésil, où la vaccination n'a toujours pas décollé, face à un variant local plus contagieux et plus sévère.

Vendredi, une manifestation a eu lieu sur la plage de Copacabana à Rio de Janeiro pour dénoncer la gestion de la situation sanitaire par le gouvernement du président Jair Bolsonaro, déjà l'objet d'une enquête parlementaire ouverte mardi. A Manaus, en

Amazonie où le variant brésilien est apparu, la pénurie d'oxygène avait provoqué la mort de dizaines de patients par asphyxie.

Des scènes que l'Inde, en pleine recrudescence de l'épidémie, vit à son tour. Les hôpitaux submergés manquent de lits, de médicaments et d'oxygène et l'aide internationale annoncée a commencé à arriver.

Les premières cargaisons d'aide médicale américaine sont ainsi arrivées vendredi en Inde. Un avion militaire, qui transportait plus de 400 bouteilles d'oxygène, de l'équipement pour les hôpitaux ainsi qu'un million de tests de dépistage du coronavirus, a atterri à l'aéroport international de la capitale New Delhi.

Peuplée d'1,3 milliard d'habitants, l'Inde bat des records mondiaux de contaminations, avec près de 380.000 nouveaux cas quotidiens. Rien qu'en avril, l'Inde a dénombré plus de six millions de cas supplémentaires.

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce n'est donc pas le moment de baisser la garde alors que plusieurs pays en Europe annoncent un assouplisse-

ment des mesures de restrictions. "La situation en Inde peut se produire n'importe où", a averti jeudi l'OMS.

Le Portugal a ainsi annoncé jeudi soir la réouverture samedi de sa frontière avec l'Espagne. Le même jour, il entrera, 48 heures plus tôt que prévu, dans la quatrième et dernière phase de son déconfinement entamé à la mi-mars.

L'ensemble des activités sportives en extérieur et dans les salles de sport seront de nouveau autorisées. Par ailleurs, cafés et restaurants, commerces et espaces culturels verront leurs horaires élargis, en particulier le week-end. Et ce week-end, un concert-test avec 400 spectateurs sera organisé à Braga, dans le nord du Portugal.

En France, le président Emmanuel Macron a dévoilé jeudi les contours d'un déconfinement "en quatre étapes", du 3 mai à la fin juin.

Cette annonce a été faite quelques heures avant l'annonce du "premier cas en France" confirmé de variant indien, détecté dans le sud-ouest sur "un

patient revenu d'Inde", selon les autorités. Deux autres cas ont ensuite été signalés dans la région de Marseille.

Le retour des terrasses des bars et restaurants, avec six personnes par table maximum, ne se fera pas avant le 19 mai. Les commerces pourront aussi rouvrir à cette date, avec des jauges et protocoles adaptés, de même que les musées, cinémas et théâtres - dans la limite de 800 personnes en intérieur et 1.000 en extérieur.

"Enfin, on a les dates, on a les clés du déconfinement et on peut s'organiser pour travailler", s'est félicité Roland Hégy, président du principal syndicat de l'hôtellerie restauration. "La France retrouve sa culture !", a abondé le délégué général de la Fédération nationale des cinémas français, Marc-Olivier Sebbag.

En Grande-Bretagne, la ville d'Edimbourg a prévu de rouvrir ses monuments historiques et en Bulgarie, ce sont les discothèques qui vont rouvrir ce week-end à 50% de leur capacité.

L'Allemagne, de son côté, a administré mercredi 1,1 million de doses de vaccins contre le

Covid-19, un record national, devenant le premier pays européen à dépasser le million d'injections en 24h.

Aux Etats-Unis, après des mois d'extrême prudence face à une deuxième vague de Covid-19, la ville de New York prévoit de "rouvrir complètement" le 1er juillet, a déclaré jeudi son maire Bill de Blasio.

Les parcs californiens de Disneyland ont quant à eux ouvert vendredi.

Dans la course mondiale aux vaccins, le laboratoire américain Moderna a annoncé jeudi son intention d'investir dans ses chaînes de fabrication pour produire jusqu'à trois milliards de doses de son sérum contre le Covid-19 et espère fournir entre 800 millions et un milliard de doses cette année.

L'Argentine a dénoncé jeudi, après l'Europe, les retards de livraison du vaccin AstraZenca. La firme britannique doit annoncer vendredi ses résultats financiers pour le premier trimestre, l'occasion aussi peut-être d'apporter quelques réponses sur sa stratégie à venir.

Au moins 44 morts lors d'une bousculade à un pèlerinage au mont Méron

Au moins 44 personnes ont péri dans une bousculade géante vendredi lors d'un pèlerinage juif orthodoxe au mont Méron, dans le nord d'Israël, le plus grand rassemblement depuis le début de la pandémie de Covid-19.

C'est "l'une des plus graves catastrophes" de l'histoire d'Israël, a tweeté le Premier ministre, Benjamin Netanyahu, arrivé sur place en fin de matinée. Il a décrété un jour de deuil national dimanche.

Le Magen David Adom, équivalent de la Croix-Rouge en Israël, a pris en charge 150 blessés durant la nuit, dont six dans un état critique, selon un communiqué.

La chaîne de télévision israélienne Kan, dont les images montraient une barrière métallique cassée par une foule compacte, a ajouté que 18 personnes se trouvaient dans un état "préoccupant".

L'un de ses journalistes a raconté avoir vu "un tapis de vêtements" joncher le sol, parmi lesquels des chapeaux, des habits et des livres. "Les gens étaient empilés les uns sur les autres", a raconté Rubi Hammerschlag, journaliste de Kan, ajoutant qu'ils "s'écrasaient les uns les autres". Les circonstances

exactes du drame ne sont pas établies jusqu'ici.

"La police est arrivée (...) et a décidé de fermer" la rampe de sortie d'un des bûchers entouré par beaucoup de gens, a raconté à l'AFP Shmuel, témoin du drame âgé de 18 ans. "Davantage de gens sont arrivés, de plus en plus, de l'intérieur et des côtés. (...) La police ne les laissait pas sortir donc ils ont commencé à être serrés les uns contre les autres, puis à s'écraser mutuellement". "La police n'a pas rouvert (la barrière) jusqu'à ce qu'elle se casse et toute la foule a explosé sur les côtés. Des dizaines de personnes sont mortes écrasées, c'est une catastrophe", a-t-il poursuivi.

Plusieurs dizaines d'ambulances sont intervenues pour évacuer des corps et des blessés, que des secouristes ont peiné à atteindre à cause de la foule. Six hélicoptères ont aussi transporté des blessés dans des villes proches.

"C'est l'un des incidents les plus difficiles que j'aie jamais eu à gérer. Ça m'a rappelé l'époque des bombardements", a raconté Dov Maisel, du service de secours United Hatzala, sur la radio militaire: "C'était un chaos de gens essayant de sauver leur peau, tandis qu'ils s'écrasaient



entre eux".

Des images relayées sur les réseaux sociaux montrent une procession fendant une foule très compacte et approchant une struc-

ture métallique où des juifs orthodoxes se tiennent debout aux abords d'un feu.

Avant le drame, une foule dense arpentait des couloirs et des salles,

dansait et chantait, priait et allumait des bougies et des feux, selon des images filmées par l'AFP. Hommes et femmes étaient séparés, des enfants étaient également présents.

Les Algériens gaspillent 10 millions de baguettes par jour



Plus de 10 millions de baguettes de pain sont jetées dans les poubelles en Algérie chaque jour, selon la Fédération Nationale des Boulangers Algériens (FNBA).

La production quotidienne de baguettes de pain est de plus de 50 millions, dont 20% (10 millions) finissent dans les décharges publiques sous forme de déchets ménagers, a précisé le président de la Fédération, Youcef Kalafat, cité par les médias locaux.

Le président de la Fédération algérienne des Boulangers, qui pointe du doigt le manque de civisme indéniable de la population et s'indigne d'un tel comportement, relève que ces quantités jetées dans les poubelles sont ensuite collectées et intégrées dans l'alimentation du bétail.

Pour sa part, le ministère algérien du commerce a fait état d'un gaspillage quotidien de 535 tonnes de pain, soit au moins 45 tonnes par jour depuis le début du mois sacré.

Une récente étude publiée par l'Association pour la protection et l'orientation du consommateur et son environnement (APOCE) relève que "350 millions de dollars partent ainsi, chaque année, dans les poubelles à cause de l'inconscience et du je-m'en-foutisme des gens".

L'Algérie importe chaque année, pour 1,5 milliard de dollars, du blé pour la fabrication de la farine et de la semoule. Entre 2017 et 2019, ce pays a importé de grandes quantités de blé tendre, pour un montant de 4,3 milliards de dollars.

L'opposant algérien Karim Tabbou placé sous contrôle judiciaire

Le juge d'instruction près la cour d'appel d'Alger a décidé, jeudi, le placement sous contrôle judiciaire de l'opposant Karim Tabbou.

Tabbou, qui comparaitra incessamment devant le président du tribunal correctionnel de Bir Mourad Rais, est poursuivi entre autres pour "calomnie, insulte et outrage à un employé dans l'exercice de ses fonctions". Il est par ailleurs accusé d'avoir "violé le caractère sacré des défunts dans les cimetières".

Il a été arrêté et placé en garde à vue à la suite à une plainte déposée par le président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), Bouzid Lazhari pour diffamation et menaces. Ce dernier avait été conspué par l'opposant lors des funérailles de l'avocat Ali Yahia Abdenour, vétéran du combat pour les droits humains en Algérie, lundi dans un cimetière algérois.

Karim Tabbou, emprisonné de septembre 2019 à juillet 2020, est un visage très populaire de la contestation antirégime depuis le début du Hirak il y a plus de deux ans.

L'Algérie a enregistré ces dernières semaines, à quelques mois des élections législatives, une recrudescence de la répression et des interpellations des manifestations.

Dernièrement, plusieurs organisations algériennes et internationales ont exprimé leurs inquiétudes quant à la répression du droit à la liberté d'expression dans ce pays maghrébin.

Dans un communiqué publié mercredi, la LADDH a exprimé son inquiétude devant "l'escalade de la répression qui vise toutes les voix de l'opposition et du Hirak".

Elle a exhorté le pouvoir à "l'arrêt immédiat du harcèlement et des arrestations arbitraires des militants pacifiques du Hirak, de la société politique, civile, et des journalistes".

Pour sa part, Human Rights Watch a dénoncé, dans son dernier rapport, les autorités algériennes pour leurs répressions continues contre le Hirak et l'emprisonnement des opposants qui demandent plus de démocratie dans le pays.

L'ONG a condamné les peines de prison prononcées à l'encontre de nombreux opposants politiques s'étant exprimés de manière non violente sur les médias sociaux.

De son côté, le département d'Etat américain a, dans son rapport sur les droits de l'Homme 2020, dénoncé les violations des libertés civiles et publiques les plus basales dans le pays.

Ce document a critiqué les manœuvres du gouvernement pour censurer les médias électroniques, ainsi que lois liberticides adoptées en Algérie, dénonçant d'autres violations des droits humains liées à la torture, la détention arbitraire et au déni d'une réelle justice aux opposants politiques.

Au Tigré, exactions et risque de famine après six mois d'une guerre qui perdure



Le conflit au Tigré continue de faire des ravages six mois après le lancement d'une opération militaire annoncée comme rapide par le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed: les combats persistent, les récits d'exactions se multiplient et le spectre de la famine plane.

Le 4 novembre, M. Abiy, lauréat du prix Nobel de la paix 2019, a envoyé l'armée fédérale au Tigré pour arrêter et désarmer les dirigeants du Front de libération du peuple du Tigré (TPLF), le parti au pouvoir dans cette région septentrionale. M. Abiy a accusé les combattants du TPLF d'avoir attaqué des bases de l'armée.

Cette opération a été déclenchée après des mois de tensions entre le gouvernement fédéral et les dirigeants du Tigré. Ces derniers se plaignaient d'être mis à l'écart et défiaient régulièrement le pouvoir d'Addis Abeba, y compris avec des élections non autorisées organisées en septembre.

Le TPLF a nié avoir ouvert les hostilités et affirmé qu'Abiy cherchait un prétexte pour envahir la région.

Après quelques semaines de frappes aériennes et de féroces combats, les troupes fédérales

ont pris le contrôle de la capitale régionale Mekele. Abiy Ahmed a alors proclamé la victoire le 28 novembre, mais les combats ne se sont pas arrêtés.

Devant des diplomates en mars, le général éthiopien Yohannes Gebremeskel Tesfamariam, chef d'un poste de commandement au Tigré, a décrit une "guerre sale", sans véritable front, causant des souffrances à des "victimes sans défense".

Début avril, M. Abiy a indiqué que l'armée éthiopienne combattait "sur huit fronts" à travers le pays, dont le Tigré où les combattants pro-TPLF mènent une "guérilla".

Le dernier rapport humanitaire de l'ONU sur le Tigré, publié mardi, fait état d'"hostilités actives signalées dans les parties centrale, orientale et nord-ouest de la région". "Les combats se poursuivent et il semble même qu'ils s'intensifient dans certaines zones, ce qui me fait croire qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit", a déclaré à l'AFP Janez Lenarcic, le commissaire européen à la gestion des crises.

L'armée éthiopienne s'est appuyée sur les forces de la région de l'Amhara, qui borde le Tigré au sud, pour sécuriser les zones

ouest et sud. Le gouvernement amhara n'a pas caché sa volonté d'annexer ces territoires, accaparés illégalement selon lui par le TPLF au début des années 1990.

Le secrétaire d'État américain Antony Blinken a évoqué un "nettoyage ethnique" dans l'ouest du Tigré, où les Amhara chassent les Tigréens. Les dirigeants fédéraux et amhara ont démenti.

L'Éthiopie a également reçu le renfort de l'armée de l'Érythrée, pays frontalier du Tigré au nord. Ces soldats sont accusés de certaines des pires atrocités du conflit, dont des viols de masse et des massacres de centaines de personnes.

Addis Abeba et Asmara ont nié l'intervention de l'Érythrée jusqu'à fin mars, quand Abiy Ahmed l'a finalement reconnue. Il a affirmé que les Érythréens allaient se retirer, ce qui ne s'est pour l'instant pas produit malgré les appels répétés de puissances étrangères.

Les dirigeants du TPLF sont, quant à eux, en fuite et affirment que leurs forces grossissent, recrutant notamment au sein d'une population mécontente.

Les restrictions d'accès aux médias rendent ces affirmations difficiles à vérifier.

Le Conseil de sécurité de

l'ONU a approuvé à l'unanimité la semaine dernière une première déclaration sur le conflit, se disant "profondément préoccupé" face aux accusations d'exactions et réclamant "une réponse humanitaire renforcée".

Les États-Unis ont opéré un spectaculaire changement de position. Alors que le secrétaire d'État de Trump, Mike Pompeo, avait loué la "retenue" de l'Érythrée, son successeur Antony Blinken a appelé à plusieurs reprises au départ des Érythréens.

L'administration Biden a nommé un envoyé spécial dans la Corne de l'Afrique, le diplomate Jeffrey Feltman, pour appuyer la demande de Washington pour un cessez-le-feu.

L'Union européenne a, elle, suspendu en décembre le décaissement de près de 90 millions d'euros en faveur de l'Éthiopie.

Janez Lenarcic a déclaré à l'AFP que ce financement ne reprendrait pas sans l'ouverture d'un accès humanitaire illimité et d'une enquête "indépendante et crédible" sur les violations des droits de l'Homme.

L'Union africaine s'est peu manifestée depuis qu'elle a appelé à la cessation des hostilités en novembre. Abiy avait alors rejeté ses appels à des négociations

avec les dirigeants tigréens, affirmant que l'opération militaire relevait du "maintien de l'ordre".

Les combats au Tigré ont perturbé les récoltes dans une région déjà en situation d'insécurité alimentaire.

Le gouvernement intérimaire local, nommé par Abiy, estime qu'environ 4,5 millions de personnes ont désormais besoin d'aide alimentaire. Le Tigré comptait environ 6 millions d'habitants avant le début du conflit.

"Une nouvelle détérioration est attendue alors que le conflit se poursuit et perturbe la prochaine saison de plantations", a estimé l'ONU mardi.

Devant le Conseil de sécurité le 16 avril, le secrétaire général adjoint de l'Organisation pour les Affaires humanitaires de l'ONU, Mark Lowcock, a déclaré qu'"il n'y a pas assez d'aide pour atteindre les personnes qui en ont besoin". Il a également affirmé avoir reçu des informations faisant état de 150 personnes "mourant de faim" dans le sud du Tigré. Ce chiffre n'a pu être vérifié.

Des documents gouvernementaux consultés par l'AFP cette semaine indiquent que les troupes érythréennes bloquent et pillent l'aide alimentaire au Tigré, renforçant les craintes de famine.

Libé *Ramadan*

Les maisons d'enchères se mettent au "NFT" Le mot magique du marché de l'art



Après la vente d'une œuvre numérique à 69 millions de dollars chez Christie's il y a un mois, Sotheby's et Phillips lancent lundi des enchères "NFT", signe que les maisons de vente traditionnelles veulent se positionner sur cette technologie qui bouscule le marché de l'art.

Il y a trois mois, ils n'étaient qu'une poignée à avoir entendu parler de ces "NFT" ou jetons non fongibles ("non-fungible tokens"), terme barbare qui désigne un certificat d'authenticité associé à un objet virtuel (image, photo, vidéo, morceau de musique).

Depuis, l'artiste américain Beeple a vendu un collage numérique estampillé "NFT" pour 69,3 millions de dollars et, selon les données du site spécialisé DappRadar, plus de dix millions de dollars changent de main quotidiennement pour acheter ces objets de collection totalement dématérialisés.

Le "NFT" offre des garanties de traçabilité et de sécurité à l'art numérique qui en manquait, au point d'en faire un nouvel eldorado.

Directement lié à l'univers des cryptomonnaies, comme le bitcoin, ce marché a ses propres plateformes d'échange, telles Nifty Gateway ou OpenSea, créées en marge du monde de l'art.

Symboles du marché de l'art traditionnel, les maisons d'enchères ne voulaient pas rater le coche.

Elles apportent du "contexte" sur un marché aux repères encore flous, fait valoir Rebekah Bowling, experte en art contem-

porain chez Phillips, troisième maison d'enchères mondiale derrière Christie's et Sotheby's.

"Nous situons ces artistes au sein de l'ensemble des grands" créateurs, explique-t-elle, y compris ceux qui utilisent les supports physiques habituels, peintres, sculpteurs ou plasticiens.

À travers la vente d'œuvres "NFT" de l'artiste numérique Pak, qui se tient de lundi à mercredi, Sotheby's entend aussi donner un gage de crédibilité aux collectionneurs

étrangers à cet univers, objet de "scepticisme quant à sa légitimité", explique Max Moore, expert en art contemporain au sein de la maison d'enchères.

"Je m'attends à ce que des collectionneurs qui n'ont jamais acheté de NFT fassent leur première acquisition parce que c'est une vente Sotheby's", avance l'expert.

Sotheby's s'offre aussi une expérience grandeur nature, avec cette vente très éloignée des canons habituels des enchères.

Pak met ainsi en vente des "cubes", œuvres numériques représentant cette forme géométrique, à 500 dollars l'unité, en quantité illimitée.

Durant 15 minutes chaque jour, de lundi à mercredi, seront vendus autant de "cubes" que voudront en acheter les collectionneurs, toujours au même prix unitaire.

"À travers cette collection, Pak interroge notre sens de la valeur", résume Sotheby's. "Que signifie la valeur?"

En un quart d'heure seulement, lundi, Sotheby's a vendu pour près de 10 millions de dollars de "cubes", via la plateforme Nifty Gateway, partenaire de l'opération.

Phillips joue aussi la carte de l'innovation, valeur cardinale de la galaxie "NFT", en proposant, elle, une œuvre unique du Canadien Mad Dog Jones, mais qui en générera automatiquement d'autres pour son acquéreur.

"Replicator", aux enchères de lundi jusqu'au 23 avril, est une œuvre évolutive qui va créer, sur une période d'environ un an, entre 75 et 300 autres œuvres numériques,

qui seront tous propriété de l'acheteur initial.

Cette ouverture vers le "NFT" arrive à point nommé pour les maisons d'enchères après un an de pandémie qui les a vues accélérer avec frénésie leur transition numérique, faute de pouvoir tenir leurs ventes habituelles en salles.

Ce label devrait attirer de nouveaux collectionneurs, "qui n'auraient probablement jamais été en relation avec nous avant", souligne Max Moore. Une aubaine pour Sotheby's, qui se rapproche ainsi d'un "public beaucoup plus jeune", hors d'atteinte jusqu'ici.

La démonstration avait déjà été faite lors de la vente du désormais fameux "Everydays" de Beeple, qui a attiré 91% de collectionneurs qui n'avaient jamais enchéri chez Christie's. Quelque 58% d'entre eux avaient entre 25 et 40 ans.

Si l'objectif est aussi de faire entrer les collectionneurs plus traditionnels dans le "NFT", la priorité est bien de capter ces nouvelles fortunes, "geeks" devenus millionnaires grâce à l'ascension vertigineuse des cryptomonnaies.

"Mon but premier en ce moment, c'est d'établir (...) des relations, comprendre leur façon de collectionner, ce qui les intéresse", explique Max Moore, "et ensuite, nous pourrions les solliciter".

Avec l'idée, plus tard, de les intéresser aux œuvres physiques traditionnelles. "Je ne vois pas pourquoi on s'arrêterait au numérique."



Le "NFT" offre des garanties de traçabilité et de sécurité à l'art numérique qui en manquait, au point d'en faire un nouvel eldorado

Le livre

Adolescent timide et puceau, riche seulement de centaines de lectures, je me voulais lisse, invulnérable, jamais malade, impressionnant ainsi mes copains et mes futures amoureuses. Las ! ma peau affirmait tout le contraire. J'avais beau la dissimuler sous des cols roulés et des manches longues, mes proches finissaient bien par repérer les marques de l'infamie sur mes poignets, mes mains, mon cou. Toute maladie est honteuse, me chuchotait secrètement mon ubris. J'avais lu dans un traité sur la Mésopotamie antique que les médecins babyloniens questionnaient rituellement leurs patients : - Tu es malade ? Quel péché as-tu commis ? Je n'en sais rien même maintenant après des décennies d'éruptions, rougeurs, suintements et crevasse, démangeaisons, grattages et écorchures.

- C'est une maladie héréditaire, me révéla le médecin qui avant de me refuser comme donneur de sang, m'avait fait faire un bilan hématologique. Un défaut dans un chromosome. Un cadeau de ma maman donc, sujette à un modeste eczéma sans comparaison avec les explosions qui me ravagent la peau.

- Tartinez-vous de cortisone, me conseillent les dermatologues.

- Surtout pas, me dit mon expérience. Sans effet bénéfique après les premières applications, elle cause des vergetures, un amincissement puis une destruction de l'épiderme.

- C'est une manifestation du péché originel, m'assure un ami chrétien.

- Je pourrais évoquer une rétribution karmique, se risque prudemment Pétrus. Le poids de tes démérites dans des vies antérieures.

- La peau marque la frontière entre le monde intérieur et l'extérieur, me fait remarquer un homéopathe. Des difficultés de communication avec vos semblables ?

- Certes, qui n'en a pas ? Mais alors, mon père et ma sœur, terrorisés bien plus que moi par les autres, pourquoi ont-ils une peau douce, lisse, sans le moindre bouton ? La chaleur est le seul remède efficace. Quitter les pluies glacées avec un eczéma qui me démange de partout, me retrouver au soleil du midi et en deux jours, ma peau est saine et heureuse, sans rougeur. Seulement je suis titulaire de mon poste à Bruxelles, par 51 degrés de latitude nord. Sur la photo de classe je suis au dernier rang, parmi les grands. Pétrus est devant moi. Nous avons tous les deux l'air d'être ailleurs. Sur le côté notre professeur de latin esquisse un vague sourire. Il est notre idole, nous sommes tous les deux passionnés par le monde antique. Pétrus manifeste très tôt des dons exceptionnels presque inquiétants pour l'apprentissage des langues. Une mémoire absolue et une capacité d'attention qui ne l'est pas moins. A la rentrée de Gême, alors que nous en sommes



aux premières leçons mon génial ami déjà terminé le livre. Son enthousiasme ne connaît pas de limites. «Les origines ne connaît pas de limites. Les origines de l'écriture, Olivier, comment expliques-tu ça ? Cette découverte fantastique ! Des agriculteurs qui marquent leurs sacs de grains. Deux ou trois signes codifiés, puis des pictogrammes, bientôt une écriture. Et la volonté d'un roi ou d'un dieu peut être déchiffrée des milliers d'années plus tard. Je veux étudier ça, Olivier.

- Le moment où les peuples passent de la proto-histoire à l'histoire ?

- Oui. Je ne connais encore que le latin. L'année prochaine, nous commençons le grec. Je sens que j'ai une vocation. Mes rêves me le disent. Ils sont tellement plus vrais que la supposée réalité. Moi je ne suis pas d'ici. J'ai vécu la nuit passée dans une magnifique cité antique où j'étais scribe. Bien plus réelle que le camion de mon père que je décharge tous les matins. Ce qui n'existe pas ou n'existe plus est parfois bien plus important que le palpable, le concret. Tiens, qu'est-ce qui compte le plus pour toi ? Tintin, une pure fiction, ou notre

professeur de mathématiques ?

- Tintin, sans hésiter.

- Olivier, je crois, moi, à un Age d'Or. Je le rechercherai, je le trouverai à travers les écritures anciennes. Le professeur de grec, très impressionné par les dons de Pétrus, lui fit cadeau d'un plein sac de livres. Traités jaunis de la collection archéologique Payot, dictionnaire grec-français. Et le récit de la découverte de la Crète antique par Evans. Mon ami exultait, il le lut en une nuit et crut avoir découvert chez les Minoens une esquisse très acceptable de l'Age d'Or. Le palais de Cnossos n'était pas entouré de remparts, le roi n'avait pas à se défendre contre ses sujets ou les invasions. Les fresques, les objets, les sculptures évoquaient l'art, la danse, les acrobates plutôt que les guerres. Il se mit avec ardeur à l'étude du linéaire B et du disque de Phaistos... Un léger souffle de vent dans la nuit manosquine ravive les parfums du jardin. Sur la terrasse je m'étire et baille. Je pense à ma mère qui tente d'échapper à l'hôpital gériatrique et va jusqu'à la barrière infranchissable de l'entrée. Elle veut ren-

trer chez elle. Mais il n'y a plus de chez elle. Pétrus aussi veut rentrer chez lui, dans une cité radieuse de l'Age d'Or, au fond de jungles inextricables. Il a encore bien des obstacles à franchir avant de pouvoir la découvrir, accompagné de Roya et Shanti.

Quand le soleil se lève, je suis déjà en train d'emballer des dizaines de verres en cristal, des plats, des assiettes en porcelaine. J'enveloppe avec le plus grand soin toute cette vaisselle qui n'a jamais servi et va partir au dépôt-vente tomber dans des mains étrangères. Pendant qu'elle dormait dans les armoires, somptueuse et inutilisée, nous n'étions autorisés à nous servir que de vieux couteaux émoussés, de soucoupes et de tasses ébréchées. Et malheur à nous si nous en cassions une ! Vous êtes un clou de mon cercueil, gémissait ma mère. Moi qui me suis saignée aux quatre veines pour vous ! Ah ! vous viendrez pleurer sur ma tombe. On le voit, elle ne lésinait pas sur les images fortes, ma chère maman. Et si d'aventure elle laissait elle-même tomber une assiette et la cassait, elle s'écriait furieuse : - Vous me faites faire une bêtise.

Le jovial marchand de vin est venu reprendre ses bouteilles et me faire un chèque. Il m'a l'air parfaitement à l'aise, pas du tout troublé par mon accueil glacial. Il me laisse en cadeau un château neuf-du-pape, je le dégusterai ce soir. En début d'après-midi, après un déjeuner sur le pouce, je remplis des dossiers que je porte à la mairie, je passe par une banque, un bureau d'assurances. Quand je reviens, il est l'heure d'arroser le jardin. En donnant à boire à la terre et aux plantes, un souvenir me revient soudain, brûlant. Là, entre les pivoines et le laurier-rose, un jour, mon père si taciturne m'a parlé.

- En somme, me dit-il sans me regarder, toi, tu n'es le fils de personne.

- Comment ça, le fils de personne ? Mais je suis ton fils, papa.

- C'est bien ce que je dis.

- Je ne comprends pas.

- Tu sais bien que je ne suis personne. Le serviteur de ta mère. Un serviteur n'est pas une personne.

- Tu es jardinier.

- Amateur. Et ce que je fais, tout le monde peut le faire. Toi, tu es un Monsieur important, un universitaire qui sait tout, qui écrit dans «Le Soir», qui va en Amérique. Personne ne lisait de livres dans ma famille. Ni dans celle de ta mère. Ton goût des livres, ce qui fait ta vie, ça n'a rien à voir avec tes parents, tu ne leur dois rien. Tu ne nous ressembles pas, alors que Liliane ressemble à sa mère. Tu es quelqu'un d'important, tu vis avec de belles femmes. Elles ne s'y trompent pas, elles, hein ? Tu n'es jamais resté seul très longtemps.

(A suivre)

Santé et bien-être

Quelles huiles essentielles pour soigner rapidement un mal de gorge ?

Avoir la gorge qui pique et des difficultés à avaler est une infection qui n'est pas seulement provoquée par les virus hivernaux. Le tabac, la pollution, les allergies ou encore les ronflements peuvent aussi provoquer une irritation de la gorge. Heureusement, chez une personne en bonne santé, les huiles essentielles permettent de soulager rapidement un mal de gorge.

Dans 70% des cas, la gorge qui pique ou le mal de gorge est une infection bénigne d'origine virale. Mais les allergies, la cigarette, la pollution et même les ronflements peuvent également être responsables de ce symptôme désagréable qu'il est aisé de traiter avec des remèdes naturels. Outre les gargarismes, les cataplasmes et les infusions, il est également possible de soigner un mal de gorge avec des huiles essentielles.

Attention : une gorge qui brûle peut se transformer parfois en une véritable inflammation des amygdales, voire de l'ensemble de la gorge, accompagnée d'une fièvre élevée. Il faut alors vérifier qu'il ne s'agit pas d'une angine bactérienne, imposant la prise d'antibiotiques pour éviter des complications. Ce qui est constaté par un test rapide et indolore (prélèvement dans la gorge) pratiqué par le médecin généraliste.

L'huile essentielle de thym pour lutter contre l'infection

Antibactérienne et antivirale, l'huile essentielle de thym à thujanol est recommandée dans toutes les maladies virales et les infections, de la petite enfance (c'est une des rares HE qui peut être utilisée chez les bébés) à l'âge adulte.

Comment l'utiliser ?

Par voie orale : 2 gouttes sur un petit



sucré ou une petite cuillère de miel à laisser fondre dans la bouche, 3 fois par jour, suffisent à soigner une gorge irritée.

En massage : mélanger 2 gouttes avec de l'huile végétale de calendula et appliquer en massant le long des ganglions du cou, 5 fois par jour pendant 2 jours. La même HE est aussi efficace diluée dans 1 cuillerée à soupe d'huile végétale avec 1 goutte d'HE de niaouli, 1 goutte d'HE d'arbre à thé et 1 goutte d'HE de laurier noble. Massez doucement en insistant sur la région de amy-

gdales.

L'huile essentielle d'eucalyptus pour soutenir les défenses immunitaires

L'huile essentielle d'eucalyptus radié est antivirale et stimule l'immunité. C'est aussi un excellent antiseptique et anti-infectieux des voies respiratoires.

Comment l'utiliser ?

Par voie orale : pour décongestionner la gorge, associer 2 gouttes et 2 gouttes d'HE de ravintsara. A déposer dans 1 cuillerée à

café de miel ou sur un comprimé neutre (en pharmacie ou sur Internet) et à laisser fondre sous la langue, 3 fois par jour.

En massage : mélanger 1 goutte dans 1/2 cuillère à café d'huile végétale de calendula, avec 1 goutte d'HE de ravintsara et 1 goutte de thym à tujanol.

L'huile essentielle d'arbre à thé pour apaiser

L'huile essentielle d'arbre à thé (ou tea tree) possède une action antivirale et puissamment antibactérienne.

Comment l'utiliser ?

Par voie orale : dès que la gorge pique, 1 goutte pure sur une boulette de mie de pain ou dans du miel. Renouveler la prise jusqu'à 6 fois par jour pendant 2 jours.

En gargarisme : dans 1 cuillerée à soupe de miel d'acacia, verser 1 goutte d'HE d'arbre à thé et 1 goutte d'HE de thym à thujanol. Diluer dans un demi-verre d'eau tiède, remuer et faire des gargarismes, 3 à 6 fois par jour.

Huiles essentielles pour soulager la douleur

Pour être rapidement soulagé, dès les premiers symptômes, utilisez la formule complète :

30 gouttes d'HE de thym à thujanol,

30 gouttes d'HE de laurier noble

15 gouttes d'HE de girofle

15 gouttes d'HE de menthe poivrée

A mélanger dans 40 ml d'huile végétale de noyaux d'abricot. Masser la gorge ou avaler 3 gouttes du mélange dans un peu de miel, jusqu'à 5 fois par jour, durant 5 jours maximum.

A savoir : mieux vaut prendre l'HE de girofle à distance des repas, car elle anesthésie la gorge et cela peut provoquer des fausses routes.

Recettes

Pastilla aux Fruits de mer

Ingrédients

25 feuilles de briques
3 oeufs battus
1 kg de crevettes roses cuites décorées
750 g de calamars
250 g de vermicelles de chine
250 g de poisson blanc (cabillaud, merlan, lotte...)
1 bouquet garni finement haché (coriandre, persil)
4 belles crevettes pour la décoration
Harissa selon les goûts
4 cuil. à soupe d'huile
Sel, poivre
Préparation

Lavez les calamars et le poisson blanc, coupez-les en petits morceaux et faites-les cuire pendant 15 mn dans une poêle à feu moyen.

Trempez la vermicelle dans l'eau bouillante pendant 5 mn. Égouttez-la

et hachez-la grossièrement.

Dans un saladier mélangez les poissons avec la vermicelle, coriandre, persil, l'huile, le poivre, harissa et le sel.

Huilez un moule. Rangez une première couche de feuilles qui débordent largement, en les faisant se chevaucher.

Empilez ensuite 2 ou 3 feuilles au centre pour consolider la base de la pastilla.

Étalez la farce choisie bien régulièrement sur toute la surface.

Repliez les parties qui dépassent.

Avec un pinceau trempé dans l'œuf battu, faites dorer la surface de la pastilla.

Préchauffez le four à 200°C et faites-la cuire pendant 20 minutes.

Décorez votre pastilla avec des crevettes.



Art & culture

El Fed TV2 vu sous un autre angle

Justesse et émotion

Les maîtres mots d'une réalisation qui magnifie admirablement une histoire d'amour naissante

Si en ce mois sacré de Ramadan, 2M est en tête des audiences télé nationales, El Fed TV 2 n'y est pas étranger. Diffusé chaque soir à 20h25, le programme humoristique créé par Hassan El Fad et réalisé par Abdelhak Chaabi, a conquis des milliers de foyers et plusieurs centaines de milliers d'internautes (un million et demi de vues en moyenne par épisode sur YouTube). Ce rendez-vous pittoresque produit par Image Factory, reprend avec succès en près de 6mn 30, générique compris, la recette de "Chanily TV". Une compilation des multiples caractères de fictions qui ont façonné par le passé l'aura et la célébrité de l'humoriste, agrémentée d'une bonne dose de Kabour, personnage désormais ancré dans la pop culture marocaine.

Un véritable feu d'artifice humoristique. Mais qui dit feu d'artifice, dit aussi pétard mouillé. A y regarder de plus près, le concept est quelque peu bancal ou du

moins déséquilibré. Car si les aventures de Kabour et Abou L'inab méritent le détour, c'est un peu moins le cas du JT, du jeu télévisé, ou encore des scènes tournées dans le cockpit de l'avion. Mais en parallèle, Kabour qui fait la cour à Fatiha, interprétée par la comédienne Mounia Lemkimmel, restera à jamais gravé dans les mémoires. D'autant que la réalisation magnifie une histoire d'amour naissante à laquelle tout un chacun peut aisément s'identifier.

Des fois, il ne sert à rien de faire des plans sur la comète, des mouvements de caméra à bout de bras et d'étaler sa science du cinéma juste pour impressionner son monde. Abdelhak Chaabi l'a bien compris. Celui que l'on surnomme « Chacha » dans le microcosme cinématographique national n'est pas à son coup d'essai. Collaborer avec Hassan El Fad, ça il le connaît, puisqu'il a également été le réalisateur du premier opus d'El Fed TV.



Porté par une expérience de plusieurs dizaines d'années à écumer les plateaux de tournage, y façonner et modeler les images, aussi bien des spots publicitaires que des sitcoms et autres séries TV (Sawt Nssa), Abdelhak Chaabi signe là l'une de ses plus belles œuvres, en dépit de conditions météorologiques peu favorables et quinze jours de tournage éreintants, où il occupait également la fonction de chef opérateur. Un détail important, mais dont ne fait pas mention un générique somme toute banal dans sa conception.

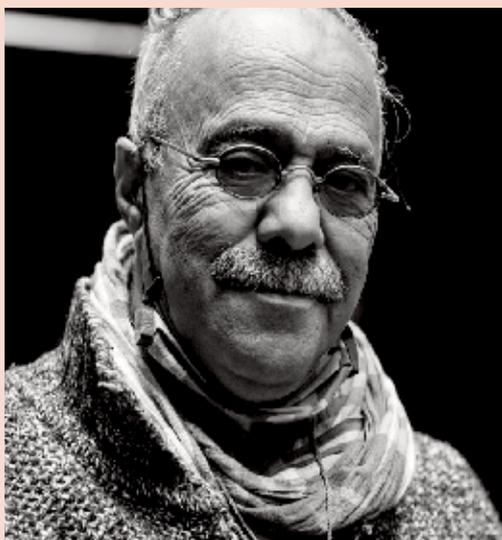
Les péripéties de Kabour et Fatiha, pour ne parler que de ce pan d'El Fed TV 2, correspondent à ce genre télévisuel qui décrit généralement les petits problèmes quotidiens de personnages issus du peuple. Sauf que dans ce cas précis, la relation entre les deux personnages n'a eu de cesse d'évoluer. Ce qui est génial, c'est qu'il en a été de même pour la réalisation. En termes de ca-

drage, plus la relation se réchauffait entre les deux personnages, plus le réalisateur adoptait une mise en scène dont le but était de les rapprocher pour mieux transposer à l'écran leurs états émotionnels.

Au début, Fatiha refusait catégoriquement les avances de Kabour. Dès lors, le découpage technique était principalement basé sur du champ contre champ, comme pour marquer la distance émotionnelle entre les deux. Puis, petit à petit, Kabour a conquis le cœur de Fatiha. Illustration faite par les moments de complicité partagés à partir du 12ème épisode. Ces moments, le réalisateur les a bonifiés. Comment ? Tout simplement avec moins de champs contre champs et plus de cadre à deux. Une manière de supprimer la distance et la gêne émotionnelle du premier acte, pour laisser place à une histoire d'amour qui n'en était qu'à ses balbutiements. Sans oublier cette volonté de ne pas trop accorder d'importance à l'environ-

Chaabi Abdelhak, alias Chacha, réalisateur d'El Fed Tv 2

L'intérêt majeur est d'être aisément et agréablement perçu par les téléspectateurs



Libé : Votre réalisation, si je me permets, est à l'image de la relation entre Kabour et Fatiha. En passant des champs contre champs marquant une distance au début, à plus de plans à deux pour plus de complicité une fois que Kabour a conquis le cœur de Fatiha

Abdelhak Chaabi : Votre remarque me surprend agréablement. C'est le cas. Même si cette évolution s'est imposée d'elle-même. Il ne faut jamais oublier que tout découpage se veut témoin des situations énoncées par le scénario. A mon sens, l'essentiel est de prétendre à une écriture cinématographique simple dont l'intérêt majeur est d'être aisément et agréablement perçu par les téléspectateurs. Il y a bien évidemment ma touche artistique qui se résume en général à des cadres et des lumières épurés auxquels j'accorde beaucoup d'intérêt. C'est ce que m'a apporté ma carrière de réalisateur de spots publicitaires.

Quel est l'épisode où vous êtes fait le plus plaisir ?

Sincèrement tout en Kabour m'a passionné. J'étais un peu enivré par la prestation d'acteur de Hassan El Fed. Mais pour répondre à votre question, je dirai la séquence où Kabour fait preuve de bravoure amoureuse en risquant sa vie pour protéger Fatiha du scorpion. Mais en même temps, c'était très pénible à filmer car il n'y avait pas assez d'espace pour placer les caméras sur le lieu du tournage.

Le soleil n'a pas été de votre côté lors des tournages extérieurs. Comment avez-vous réussi à pallier cette difficulté ?

Alors là, autant la météo nous avait magiquement aidés lors du tournage du premier El Fed TV, autant sur ce tournage c'était vraiment pénible de s'adapter à un soleil qui nous laissait souvent en rade. En tout cas, on a essayé de trouver des astuces, comme tourner dans de petits espaces afin de compenser le

manque de lumière naturelle avec des sources de lumières artificielles.

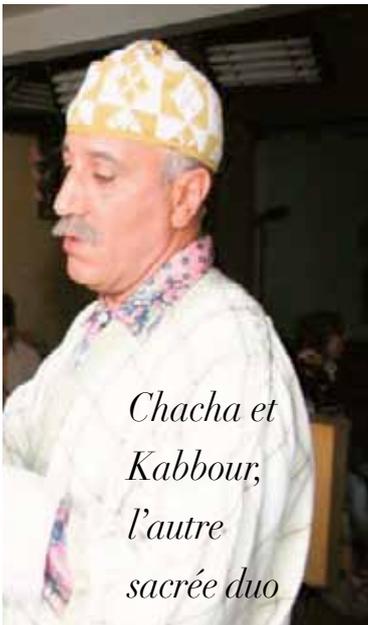
Avez-vous le sentiment que le métier de réalisateur a évolué depuis l'avènement d'Internet ?

Évidemment. Internet a libéré la création. Désormais, la création audiovisuelle est à la portée de tout le monde. Cela me rappelle la libération des ondes radios en France du temps de François Mitterrand. De plus, le web finira tôt ou tard par imposer d'autres manières d'expression. Surtout qu'il ne néglige personne.

Quelles sont vos aspirations professionnelles pour l'avenir ?

Le plus important pour moi est de continuer à prendre du plaisir en faisant mon métier dans des conditions idéales. Il est difficile pour moi de dire que je préfère réaliser des publicités, des documentaires ou plutôt des sitcoms, car au fond je me retrouve en tout, je reste un cinéaste dans l'âme avant tout.

Propos recueillis par H.B



Chacha et Kabbour, l'autre sacrée duo

nement extérieur, puisque les plans larges sont aussi rares que les bonnes actions de Kabour dans la série. Ainsi, la réalisation d'Abdelhak Chaabi révèle une mécanique rodée et réglée comme du papier à musique. Rien n'est dû au hasard. Justesse et émotion ont été les maîtres mots. Avec toujours cette volonté de mettre l'histoire au centre de la sitcom. Comme en témoigne l'utilisation très parcimonieuse des gros plans. Pour Chacha, il est évident que ce qui compte le plus, ce n'est pas forcément de mettre en avant les acteurs mais plutôt leurs interprétations. Résultats la fraîcheur et le bon dynamisme de la série ne se sont pas estompés, quand bien même "L.Couple" avait déjà exploré la vie amoureuse de Kabour. Un exploit quand on sait que certaines séries diffusées actuellement commencent à s'essouffler alors qu'elles viennent à peine d'être diffusées.

Hassan Benteleb

Jean Dujardin va jouer dans un film sur les attentats du 13 novembre



Le cinéaste français Cédric Jimenez va tourner mi-mai "Novembre", un film autour des attentats du 13 novembre 2015 en région parisienne, avec Jean Dujardin, a annoncé la production.

Le film est "une plongée au coeur de l'anti-terrorisme pendant les cinq jours de traque qui ont suivi les attentats du 13-Novembre", précise StudioCanal dans un communiqué. Ce soir-là, des commandos jihadistes ont fait 130 morts et 350 blessés en région parisienne, à l'extérieur du Stade de France, sur des terrasses de la capitale et dans la salle de spectacle du Bataclan.

Le réalisateur, Cédric Jimenez, est un habitué du polar et de l'univers de la police, ayant déjà signé "La French" en 2014, dans lequel Jean Dujardin interprétait le juge Michel et sa lutte à mort contre le trafic de drogue, et "Bac nord", qui attend la réouverture des salles pour sortir.

Pour ce qui est à l'heure actuelle le projet de film le plus ambitieux sur les attentats du 13-Novembre auxquels, plus de cinq ans après, peu de fictions ont été consacrées, Jean Dujardin sera entouré de San-

drine Kiberlain, Jérémie Renier, Anaïs Demoustier ou Sofian Khammes, bientôt à l'affiche de "La nuée". Le scénario est signé Olivier Demangel qui a notamment travaillé sur la série "Baron Noir". Le tournage, en Île-de-France, en Grèce et en Belgique, doit débuter le 12 mai pour 12 semaines.

Un autre projet, "Un año, una noche", vient d'être tourné par le cinéaste espagnol Isaki Lacuesta, interprété par Nahuel Perez Biscayart, ("120 Battements par minute") et Noémie Merlant ("Portrait de la jeune fille en feu").

Le film est adapté du témoignage d'un survivant espagnol de l'attaque du Bataclan et n'est pas "sur l'attentat en lui-même", avait indiqué récemment l'un des producteurs français, Jérôme Vidal, à l'AFP.

Côté série, les réalisateurs Eric Toledano et Olivier Nakache se sont également inspirés du traumatisme post-13 Novembre pour "En Thérapie", diffusé sur Arte et qui a connu un engouement important avec plus de 41 millions de visionnages en ligne de ses 35 épisodes.

Bouillon de culture

Lady Gaga

Cinq personnes ont été arrêtées en lien avec l'enlèvement de chiens appartenant à Lady Gaga, au cours duquel un employé de la chanteuse ayant la garde des animaux avait été blessé par balle en février dernier dans une rue d'Hollywood, ont annoncé jeudi les autorités.

Il s'agit de trois jeunes gens âgés de 18, 19 et 27 ans, qui sont inculpés du vol des chiens et de la tentative de meurtre sur leur promeneur, a indiqué dans un communiqué le procureur du comté de Los Angeles, George Gascon. "C'est un crime perpétré sans vergogne sur la voie publique et qui a laissé un homme gravement blessé", a relevé le procureur pour insister sur la gravité des faits.

Les deux autres suspects sont considérés comme des complices. Parmi eux figure une femme de 50 ans qui avait restitué les bulldogs français deux jours après le vol. Elle disait les avoir trouvés dans la rue et avait pris contact avec les proches de Lady Gaga, qui offrait une récompense de 500.000 dollars pour le retour de ses animaux.

Selon les policiers, la quinquagénaire avait une relation avec le cinquième suspect, père d'un des trois agresseurs, et a été chargée de récupérer la récompense pour leur compte.

Les enquêteurs ne pensent pas que les voleurs présumés savaient que les chiens appartenaient à la diva pop mais qu'ils cherchaient simplement à se procurer des chiens de race pour les revendre.



Prix universitaire de la lecture

Six étudiants lauréats de la première édition

Six étudiants ont décroché le Prix universitaire de la lecture dans sa première édition, organisée dans le cadre de l'Exposition virtuelle du livre universitaire, à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique -département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique-. Le concours, organisé en partenariat avec le ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports, a porté sur deux catégories, à savoir "Enregistrement audio d'un livre marocain" et "Présentation d'une lecture d'un livre marocain", avec la participation de quelque 450 lecteurs représentant les universités marocaines, a indiqué le Réseau de Lecture au Maroc.

Ainsi, dans la catégorie "Enregistrement audio d'un livre marocain", le jury, composé de plusieurs professeurs universitaires et présidé

par le doyen de la faculté des Sciences de l'éducation à Rabat, Abdellatif Kidai, a porté son choix sur les étudiants Chaimae Khader de l'université Abdelmalek Essaadi de Tétouan, Younes Labyed de l'Université Abdelmalek Essaadi de Larache) et Kawtar Tarbouch de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, précise le Réseau dans un communiqué. Dans la catégorie "Présentation d'une lecture d'un livre marocain", le prix a été décerné aux étudiants Amal Zabid de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, Zouhair Kartita de l'Université Mohammed V de Rabat et Abdelouahed Hajji de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès.

L'Exposition virtuelle du livre universitaire, clôturée mardi, a été marquée par la présentation de plus de 900 livres universitaires en papier ou en version numérique, une centaine de magazines universitaires

électroniques et des liens vers la bibliothèque numérique lancés par le ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec le British Council, selon la même source.

Le programme comprenait plusieurs conférences animées par des professeurs de renommée, parmi eux le philosophe Edgar Morin, avec la participation d'acteurs institutionnels intéressés par le monde du livre, de l'édition, dont le directeur du British Council au Maroc et la responsable de l'Agence universitaire de la francophonie. Le Réseau de lecture au Maroc, créé en 2013, dispose de 12 antennes couvrant cinq régions du Royaume. Il vise principalement à œuvrer à la consolidation de l'habitude de lire, vu le rôle de la lecture dans la connaissance qui demeure le principal levier de tout développement.

المعرض الافتراضي للكتاب الجامعي
E-salon du Livre Universitaire
Virtual Academic Book Exhibit

13-25 أبريل 2021
13-25 APRIL 2021

الجائزة الجامعية للقراءة
Prix Universitaire de la Lecture

صنف 1: تسجيل صوتي لكتاب مغربي
صنف 2: تحسين نص مكتوب بإحدى فروع هي كتاب مغربي
في الشعر أو الحياة أو الفكر

تتميز 3 دولارات في كل صنف
إرسال المشاركات قبل يوم 24 أبريل 2021 عبر البريد
إعلام الإعلان عن الفائزين والمكافآت بالجائزة ضمن فعاليات
المعرض يوم 27 أبريل 2021

تنظم الجائزة بالتعاون مع شبكة الفعالية والمغرب

<https://forms.gle/ARdCduR8NvHf5paP9>
Prisedelecture.e.vl@gmail.com

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU X & LOISIRS

REPLACEMENT	HOMME DE LETTRES ANONYME	LETTRES DE TRUMP	NOUVEAU PETIT RUISSEAU	EST À LONDRES	CONDUIT	AVIVES	AVARE	MORCEAU D'IVOIRE	TROUILLE
						À OUTRANCE			
BOURGEOISE						TACHE OPAQUE DE LA CORNÉE			
COUPÉES		DETTE	LETTRES DE NADOR	CALCIUM	SANGLOT COURT	BOUYE DE CONDUIT CHOISIS		NAISSEAU	
							LETTRES DE SARTRE		
VAGABONDAI						POSSESSIF			VIEUX PLIS
GROUPES ANGLAIS	ARC		LETTRES DE VALÉRY	SIGNAL DE DÉTRESSE	DÉCHIFFRÉS		CACHÉ PETIT CUBE		
					FORME D'ÊTRE NUAGE		ARTICLE LETTRES D'APRAR		
SEIN						VILLE D'ITALIE	NOM DE GUERRE		ROUÉ
EST TRADUIT EN ANGLAIS			LE PRIX DU PAIN FILS D'ALBION				FIN DE VERBE		
				EN ESPÈCES VOYELLES		SYMBOLE DE L'ARGON	GOGOL	GRECQUE	
OVOIDES EN RELIEF		DONNE LE CHOIX			RESTES				
ALIBORON					FIN DE VERBE		CIEL		

Solution mots flechés d'hier

MAXI	FA	ARC	CEUR	LI	RE	AO	DE	ALLE	CH	ANT	ARG	ENT	URE	EE	ET	OM	CRE	DO	OB	ET	UNE	IR	AN	D	A	M	E	V	R	A	T	R	A	P	E	R	G	I	E	N	A	B	H	O	R	R	E	R	D	E	I	G	L	O	O	T	R	I	E	R	R	E	A	L	E	A	R	M	E	E	E	N	F	E	R
------	----	-----	------	----	----	----	----	------	----	-----	-----	-----	-----	----	----	----	-----	----	----	----	-----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzâir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmartdi

Révision
Abdelmoumein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

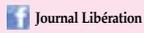
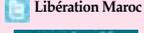
Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma


Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTALEMENT

- I. A observer dans beaucoup de milieux.
 II. Doivent reprendre de l'assurance.
 III. Pour voyager dans l'Espace.
 IV. Beau cercle - On y travaille à vue.
 V. Singe.
 VI. Pour un docteur, pas pour un toubib - Esperluette.
 VII. A bout - Quand il faut y aller, il faut y aller.
 VIII. Ancienne relation - Barjot.
 IX. Utile au ménestrel - Renforts.

VERTICALEMENT

1. Faire un acte de constriction.
 2. Toujours à Noël, jamais à Pâques - Fait tourner.
 3. Atomises.
 4. Dans le veau - Morceau de lard.
 5. Père de Jarry - Façon de boire.
 6. Bâton renversé.
 7. Nourrit le nourrisson - Pour le premier du VII horizontal.
 8. Morceau de tarte - Pour madame.
 9. Nettoyées dans le bois.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	C	O	R	I	A	N	D	R	E
II	A	V	E	R	T	I	R	A	S
III	M	A	N	E	T		A	N	S
IV	O	L	A		I	M	P	I	E
V	M	I	T	E	R	A			N
VI	I	S	O	L	E	M	E	N	T
VII	L	E		U		A	L	O	I
VIII	L		A	D	E	N	I	T	E
IX	E	S	S	E	S		T	E	L

Grilles de sudoku

Facile

2						6	4	
	9	5		6	7		8	2
4	8	2		5				
		3			6		9	7
		9				2		
7	2		5			6		
			9	2	8		6	
9	8		3	4		7	2	
3	7							1

Moyen

						1	3	
	4		5	1				
				7		6	2	
	1		6	5		2	9	
6		4	7		9	8		5
	9	2		8	3		4	
7	5		4					
			7	1		5		
2	9							

Difficile

4				9		5		
8				3				
	9		7		8	6		
6	2				7			
		1		6		5		
		5					3	6
		9	4		6		2	
				2				9
	5	8						1

Expert

7			6		4			3
	8				7			
	4		5			6		
3	7						5	
6								8
	5						3	1
		7			3		4	
			4				2	
2			7		1			5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
 Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	8	4	5	7	1	3	6	9
9	3	7	6	4	2	8	1	5
1	5	6	8	3	9	7	4	2
5	6	3	9	2	4	1	8	7
7	2	1	3	6	8	5	9	4
4	9	8	7	1	5	6	2	3
6	7	9	2	8	3	4	5	1
3	1	2	4	5	6	9	7	8
8	4	5	1	9	7	2	3	6

Moyen

7	6	1	2	8	4	9	5	3
9	5	3	1	7	6	2	4	8
2	8	4	9	5	3	6	7	1
8	1	6	5	4	7	3	9	2
3	2	7	8	6	9	5	1	4
4	9	5	3	1	2	7	8	6
6	4	2	7	9	1	8	3	5
1	7	8	6	3	5	4	2	9
5	3	9	4	2	8	1	6	7

Difficile

1	5	7	3	2	9	6	8	4
8	9	3	6	4	7	5	2	1
4	6	2	8	1	5	7	9	3
5	7	1	2	9	4	8	3	6
9	3	6	7	8	1	4	5	2
2	4	8	5	6	3	9	1	7
6	8	4	1	5	2	3	7	9
3	1	5	9	7	6	2	4	8
7	2	9	4	3	8	1	6	5

Expert

8	6	1	4	9	2	5	3	7
3	2	4	7	5	6	8	1	9
9	5	7	3	8	1	4	2	6
7	8	6	9	2	5	1	4	3
2	9	5	1	4	3	7	6	8
4	1	3	8	6	7	9	5	2
6	7	9	5	3	4	2	8	1
1	4	2	6	7	8	3	9	5
5	3	8	2	1	9	6	7	4

Au Mexique, les lutteurs mis au tapis par la Covid-19

Les lutteurs mexicains, célèbres pour leur agressivité et leurs masques terrifiants, affrontent ces derniers temps un combattant aussi mortel qu'inattendu : la Covid-19.

Ils sont quelque 200 "luchadores" à avoir déjà succombé au coronavirus, selon un décompte réalisé par le comité de la ville de Mexico qui gère ce sport et veille, entre autres, à empêcher les tournois clandestins où les règles sanitaires sont bafouées.

"Près de 200 lutteurs sont morts de la Covid-19, sans compter leurs épouses, leurs proches", déplore "El Fantasma", un lutteur vétéran adulé dans le pays, ce qui lui vaut de diriger ce comité qui recense plusieurs milliers de membres.

Pourtant coriaces, Matematico II et Hannibal Jr, d'autres célèbres lutteurs au Mexique où ce sport est l'un des plus populaires, n'ont pas résisté aux coups mortels portés par le virus.

Un match qui s'est récemment déroulé à Cuauhtlán Izcalli, dans la banlieue de Mexico a rendu hommage à un autre catcheur, Ovet, tombé lui aussi sous les coups de boutoir de la Covid-19, le 12 février.

"Le virus a réveillé les autres maux dont souffrait mon père. Trois arrêts respiratoires ont fini par l'achever", confie à l'AFP Lunatic Extrem, son fils de 21 ans, lui aussi lutteur et qui a participé à l'hommage.

Lunatic Extrem exhibe des

photos de son défunt père le montrant en costumes bariolés, ainsi qu'un DVD où on le voit se battre contre un clown et dans des apparitions à l'Arena Mexico, temple du catch au Mexique.

Le show en hommage à Ovet est à ranger dans la catégorie de la "lutte extrême", une version qui autorise les "gladiateurs", en plus des traditionnels clés et coups de pied, à se frapper à coups de lampadaires et de chaises.

Sous les cris et les sifflets des spectateurs survoltés, la plupart le visage à découvert en dépit de l'épidémie, un tel match se finit généralement avec des blessures ensanglantées.

A l'est de la capitale, au Coliseo Morelos, Prince de Seda prévoit un match de catch en hommage à son cousin Matematico II, mort des suites de la Covid-19 en 2020 et avec lequel il participait à des combats.

"La vie continue bien sûr", dit le "gladiateur", en costume bleu et le visage couvert d'un masque, "mais chaque fois que je monte sur un ring, je dédie le combat à mon cousin".

Prince de Seda et Matematico II faisaient partie d'une dynastie de "lucha libre" bien connue, qui comprend également Huracán Ramirez et Matematico Senior.

"C'était incroyable, je n'ai même pas pu lui dire au revoir", se plaint Matematico Senior, qui pense que son fils a peut-être été contaminé durant son autre activité : instructeur dans la police de



la capitale.

Matematico Senior, qui se consacre à la signature d'autographes et à la vente de ses masques de lutteur, se dit simplement reconnaissant d'être en vie.

"A part mon fils, dont la perte m'a fait le plus mal, beaucoup de camarades sont morts. Ceux qui meurent sont nombreux", affirme-t-il.

Tant Prince de Seda que Lunatic Extrem s'accordent à dire que la pandémie a aussi porté un coup

économique très dur au sport, avec des rings fermés ou des petits matchs privés.

"Tout le métier est touché. Et comme beaucoup en vivent, ils doivent d'une manière ou d'une autre se faire payer. Je sais que ce que nous faisons n'est pas bien, mais les lutteurs doivent aussi manger", dit-il à propos de shows en plein air et avec un nombre de places réduit.

Lunatic Extrem raconte qu'au début de la pandémie, l'inquiétude

était grande. Lorsque ses économies ont fondu, il a été contraint de reprendre les matchs.

"On nous a privés de notre gagne-pain, les rings ont été fermés, tout a cessé de fonctionner. Alors nous avons essayé de faire des spectacles en petits comités, mais cela n'a pas très bien fonctionné", dit-il.

Le jeune catcheur reconnaît que le risque n'est pas un coup de pied ou un coup de lampadaire dans le dos, mais bien la Covid-19.

Citations

Deux personnes mariées peuvent fort bien s'aimer... si elles ne sont pas mariées ensemble."

Sacha Guitry

"C'est facile d'arrêter de fumer, j'arrête 20 fois par jour !"

Oscar Wilde

"Ce n'est pas que j'ai peur de la mort mais je préfère ne pas être là quand ça arrivera."

Woody Allen

"La réussite, pour un homme, c'est d'être parvenu à gagner plus d'argent que sa femme n'a pu en dépenser."

Sacha Guitry

Climat et activités humaines mettent en danger la forêt tropicale d'Afrique

Les forêts tropicales d'Afrique centrale, très important puits de stockage de carbone, sont particulièrement vulnérables au changement climatique et à la pression des activités humaines, souligne une étude publiée mercredi dans la revue Nature.

Les chercheurs du Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et de l'Institut français de recherche pour le développement (IRD) se sont basés sur des données répertoriées plus de six millions d'arbres répartis sur plus de 185.000 parcelles dans cinq pays : Cameroun, République centrafricaine, Gabon, Congo-Brazzaville et République démocratique du Congo (RDC).

Ils ont ainsi pu établir une mo-

délisation fine de ce bassin forestier, souvent qualifié de deuxième "poumon vert" du monde après l'Amazonie, et une cartographie prenant notamment en compte les espèces d'arbres (plus de 190 au total), qui leur a notamment permis de classer 10 principaux types de couverture forestière.

Car "le bassin forestier d'Afrique centrale est loin d'être un tapis vert homogène", souligne Maxime Réjou-Méchain, de l'IRD, premier auteur de l'étude. Une diversité due notamment aux variations des climats et des sols, ainsi que de l'ampleur de l'activité humaine, comme par exemple l'agriculture itinérante.

En croisant ces résultats avec des modélisations de changements climatiques (selon les scénarios des

experts onusiens du Giec) et des changements dus à l'homme, les chercheurs ont établi une carte de la vulnérabilité possible de ces zones forestières, basées notamment sur les facteurs climat, démographie, et activité humaine, notamment extraction de matières premières.

Une vulnérabilité particulièrement forte sur les bordures sud et nord du bassin, sur la bande côtière de l'Atlantique et sur la majeure partie de la RDC.

Les données et cartes de l'étude sont accessibles en ligne et doivent notamment permettre de "guider le développement de plans d'utilisation des terres" qui préservent au mieux la gestion durable des forêts, leur biodiversité et leur potentiel de lutte contre le réchauffement par le stockage de carbone.

STE «NAPOLITA TRANSPORT» SARL AU Les soussignés : - Mr. MELHAOUI AHMED L'associé unique de la société «NAPOLITA TRANSPORT» SARL AU a décidé de constituer une société avec les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : STE NAPOLITA TRANSPORT. FORME JURIDIQUE : S. A. R. L. AU CAPITAL SOCIAL : 100 000, 00 DH souscrit et libéré intégralement, soit 1000 parts De 100 DH chacune OBJET SOCIAL: 1/ TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI. SIEGE SOCIAL : 1 RUE M6 MCHIOUER HAY SILAKHDAR IER ETAGE OUJDA. APPORTS : Mr. MELHAOUI AHMED.....100 000, 00 DH TOTAL...100 000, 00 DH GERANCE : est nommé comme gérant de la dite société Mr. MELHAOUI AHMED. La société sera engagée par la signature de Mr. MELHAOUI AHMED C.I.N F 541181. Dépôt au GREFFE du Tribunal de Commerce D'Oujda Le 27/04/2021 Sous le numéro 1574.

N° 3917/PA

ITISSALAT AL-MAGHRIB DIRECTION REGIONALE D'AGADIR AVIS DE REPORTE Le Directeur Régional d'Issalal Al Maghrib Agadir, informe les sociétés intéressées par la consultation ouverte N°12/DRA/2021 - PR583900 concernant : ENGAGEMENT D'ANIMATRICES POUR OPERATION STREET MARKETING que la date limite pour la remise des plis est reportée jusqu'au 10 Mai 2021 à 12h00. Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale/Division Administrative et Financière/Service Achats et Logistique sise Avenu Hassan 1er Agadir. Tél : 05 28 23 10 40 / Fax : 05 28 22 14 14.

N° 3918/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR REGION BENI MELLAL KHENIFRA PROVINCE DE BENI MELLAL CERCLE D'EL KSIBA CAIDAT DE TAGHZIRT COMMUNE DE TANOGHA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 1/2021 (Séance publique)

Le 26/05/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de TANOGHA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : travaux d'aménagement du souk hebdomadaire de Tanogha de la C.T de TANOGHA province de BENI MELLAL Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la commune de TANOGHA, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quinze mille Dhs (15 000,00 Dhs) L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme : trois cent trente deux mille deux cent quatre vingt Dirhams (332 280 ,00 Dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1er 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à Mr le président de la commune de TANOGHA. - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TANOGHA. - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit déposer leurs offres-

par voie électronique dans le portail des marchés publics Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 3919/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 16 /2021 /B.G/PAZ Le 27 Mai 2021 à 10 heures,

il sera procédé dans le bureau de monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation de rayonnage fixe galvanisé pour la salle d'archivage au Secrétariat Général de la province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams, 00 Cts (5.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Quarante-Quatre Mille Sept Cents Un dirhams 60 Cts (244.701,60 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics. - Soit déposer contre récé-

pisé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHÉ EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES N° 3920/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE BERKANE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° BER 08/2021

Le Mercredi 02 Juin 2021 à Dixheures, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux de signalisation horizontale, verticale et équipements de sécurités

des routes suivants : La RP 6012 du PK 2 +692 au PK19+247et RP 6005 du PK 5+000 au PK9+940, relevant de la DPETLE de BERKANE.

-Province de Berkane- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante TreizeMille Cinq Cent Dirhams (73500.00) DHS TTC.

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4905.780,00 DHS (Quatre Millions NeufCentCinqMilleSept Cent Quatre VingtDirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Equipe-

ment, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ; - soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ; - soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :

La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

Secteur : X
Qualification : X.1 et X.2
Classe : 1
Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 3921/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE BERKANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

N° Ber 11/2021

Le Mardi 01 Juin 2021 à Dix heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

ETUDE ET EXPERTISE GEOTECHNIQUES DES INSTABILITES DES TERRAINS AU NIVEAU DE LA RR 607 ENTRE LES PK 0+000 AU PK 13+000 ET LA RP 6012 ENTRE LES PK 2+692 ET PK 19+247, Province de BERKANE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente et Un Mille Cinq Cent Dirhams**

(31 500,00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Deux Millions Cent et Un Mille Huit Cent Dirhams. (2 101 800,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :

La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

Activité	Qualifications exigées	Catégorie
EL : Expertise de laboratoire	EL4 : Expertise des Routes et chaussées non courantes	1
	EL2 : Expertise des Bâtiments non courants	
EG : Etude Géotechnique	EG.4 : Etudes géotechniques d'infrastructures complexes (Autoroute, voies ferrées,.....)	
	EG.5 : Etudes géotechniques des ouvrages courants.	

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

N°3922/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CERCLE DE MIDELT
CAIDAT ZAIDA
COMMUNE ZAIDA

AVIS D'ORGANISATION D'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR LES FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE ZAIDA
AU TITRE ANNEE 2021 "

Le président de la Commune de Zaida, annonce que l'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 est ouvert aux fonctionnaires remplissant les conditions statutaires, sera organiser au siège de la dite commune, tel indiquer au tableau ci-dessous :

Catégorie	Conditions	Nombre de postes	Date d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers	Lieu d'Examen
Examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint Technique 2 ^e grade	Six années de travail effectif en qualité d'Adjoint Technique 3 ^e grade avant date d'examen	01	22 Mai 2021 à 10h	20 Mai 2021	Siège de la commune Zaida

Les demandes de candidature doivent être adressées au président de la commune par courrier recommandé ou déposées au service des ressources humaines de la commune.

N°3923/PA

FIDUCIAIRE KING CONSULTING -SARL- BOUZNIKA
Tél/Fax:0537743001
GSM: 0661205870.
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/03/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « SGM ENGINEERING » SARL AU.
Siège Social : HAY EL QODS RUE 6 N°45 RC SIDI BERNOUSSI - CASA-

BLANCA
Associé : Mr. RA-DOUANE EL MAZOUZI, apporteur en numéraire 100 000,00 Dhs soit 1000 parts sociales
TOTAL 100 000,00 Dhs soit 1000 parts sociales
Objet :
- Informatique (Programmeur, Analyste, Concepteur En).
- Prestation De Service, Formation.
- Négociant.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. RA-DOUANE EL MAZOUZI, Sauf pour les opérations bancaires la société et engagé soit par la signature de Mr. OMAR BOUDI, seul, CIN N°F197503, soit par la signature conjointe de Mr. OMAR BOUDI et Mr. RA-DOUANE EL MAZOUZI.
Dépôt légal: la société a été immatriculée au RC au Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N°500877, le 29/04/2021.
N° 3882/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Avis de report
de l'A.O.O N°03/2021/BP

Le Président du Conseil Provincial d'El Jadida porte à la connaissance des sociétés intéressés par l'appel d'offres ouvert n°03/2021/BP, relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX RESERVOIRS SURELEVÉS AUX COMMUNES TERRITORIALES MOGREGG ET SIDI M'HAMED AKHDIM -PROVINCE D'EL JADIDA, que la date d'ouverture des plis est reportée au mardi 25 Mai 2021 à 10 :00 heures au lieu du Mercredi 05 Mai 2021 à 10 :00 heures Le reste est sans changement

N°3883/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL-KHINIRA
PROVINCE DE FKIH BEN SALAH
CERCLE DE FKIH BEN SALAH
CAIDAT DE BENI AMIR
COMMUNE TERRITORIALE DE KRIFAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2021

Le 25/05/2021 à 10 heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune territoriale krifate, à l'ouverture des plis à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix concernant :

Branchement des foyers en eau potable à la C/T krifate -branchement individuelles-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès des services des marchés de la commune rurale krifate, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma

- L'estimation établie par le maître d'ouvrages des études à réaliser est de un million neuf cent dix-huit mille vingt dirhams (1 918 020,00 dhs)
- Le cautionnement provisoire est fixé à dix cent mille dirhams 100 000,00 dhs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune rurale krifate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique et ceci Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation. Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :
Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
C	4	CI

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

N°3886/PA



Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Casablanca-Settat
Direction provinciale de Sidi Bennour

Avis Rectificatif et report D'APPEL D'OFFRES
OUVERTS N° 04/SB/2021

La Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle d'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Sidi Bennour, Porte à la connaissance des concurrents intéressés par L'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 04/SB/2021 déjà publié dans le journal libération n° 9291 paru le 13 Avril 2021 a connu les modifications suivantes :

Le 18/05/2021 à 10h00mn, il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du MENFPESRS de sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert...

Au lieu du 06/05/2021 à 10h00mn, il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du MENFPESRS de sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert...

Le Concurrent est tenu de présenter un échantillon pour chaque article figurant dans le bordereau des prix sans aucune exception.

Ces échantillons doivent être portées pour chaque article une étiquette qui contient son numéro d'ordre selon le Bordereau Des Prix - Détail Estimatif, le numéro du présent appel d'offres et le cachet du concurrent.

Ces échantillons doivent être déposés (dans une seule boîte fermée qui Porte le numéro du présent appel d'offres et le cachet du concurrent) au service des affaires administratives et financières, des Constructions, de l'Équipement et du Patrimoine, sis Bd DAKHLA, Rue de Meknès, Sidi Bennour au plus tard le Lundi 17 Mai 2021 à 16 heures.

Le reste de l'avis ne contient aucune modification

N°3884/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de Développement Rural et de Eaux et Forêts
Direction Provinciale d'Agriculture de Boulemane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (2^{ème} Tranche 2021)

Il sera procédé en séance publique à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° Avis	Objet de l'Avis	C. P. (DH)	Estimation DH (TTC)	Date d'ouverture
05/2021	la réalisation des travaux de revêtement de seguias et ouvrages d'art : la prise principale et seguia associé du douar Belayadad relevant de la commune territoriale Fritissa, Province de Boulemane	3 500,00 Dhs (Trois mille cinq cent dirhams)	240 000,00 Dhs TTC (Deux cent quarante mille dirhams)	27/05/2021 à 10 h 00
06/2021	travaux de plantation de 200 Ha d'Amandier dans le cadre des Projets de Plan Maroc Vert , au niveau de la Commune Territoriale D'Almis Marmoucha, Province de Boulemane	60 000,00 Dhs (Soixante mille dirhams)	3 360 000,00 Dhs TTC (Trois Millions Trois Cent Soixante Mille dirhams)	27/05/2021 à 11 h 00
07/2021	fourniture et travaux de plantation de 50 Ha d'Amandier dans le cadre des Projets de Plan Maroc Vert , au niveau de la Commune Territoriale d'El Mers, Province de Boulemane	10 000,00 Dhs (dix mille dirhams)	750 000,00 Dhs TTC (sept Cent cinquante Mille dirhams)	27/05/2021 à 12 h 00
08/2021	Achat de matériel agricole et équipements techniques au profit des associations et des coopératives de la filière l'amandier dans le cadre du projet Pilier 2 du plan Maroc vert, DPA de Boulemane, Province de Boulemane	3 000,00 Dhs (trois mille dirhams)	127 860,00 Dhs TTC (Cent vingt-sept mille huit cent soixante dirhams)	27/05/2021 à 13 h 00
09/2021	assistance technique pour le suivi des travaux de plantation d'amandier des périmètres relevant de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane dans le cadre du Plan Maroc Vert	7 000,00 Dhs (sept milles Dirhams)	461 400,00 Dhs TTC (Quatre Cent Soixante un mille quatre Cent dirhams)	27/05/2021 à 14 h 00

Le dossier de la consultation peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordres de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans règlement de la consultation.
- Soit soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).
- Les participants doivent établir les documents exigés dans le règlement de consultation.

N°3885/PA

"YMS CONSEIL" SARL A.U

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 31/03/2021 il a été constitué une sarl.a.u. dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet : Conseil de gestion-la domiciliation juridique et commerciale des entreprises.
Siège Social: 813 Boulevard Driss El Harti 3ème Etage Cité Djemaa Ben Msick Casablanca
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr YOUSSEF HAMI 1000 parts.
Gérance : Mr YOUSSEF HAMI est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de casablanca sous le numéro 776104 en date du 28/04/2021 et immatriculé sous le numéro 500499.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 3887/PA

Sté «ORIENTAL BUREAU» S.A.R.L/AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signé privé en date du 02/04/2021 et enregistré en date du 05/04/2021, il a été établi à Oujda les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: «ORIENTAL BUREAU» SARL/A.U.
Objet: Fournitures de Bureau; Marchand Matériels Informatiques, Imprimeur.
Siège social: Lot Ben Moussa N° 33 Rte Sidi Yahya, Oujda.
Durée: 99 Ans.
Capital social: 100.000,00 DH, Divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 dh Chacune.
Gérance: Mr EL KHAMAR Abdelkader, C.I.N n° F353190, est nommé Gérant de la société pour une durée illimitée.
Dépôt légal: effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Première Instance d'Oujda le 22/04/2021 sous le numéro 1519, R.C n° 37171.

N° 3888/PA

Royaume du Maroc MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA Commune de Mejjat AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2021

Le 26/05/2021 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Commune de Mejjat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT LA RP2022 ET DOUAR AIT HMAID SUR UNE LONGUEUR DE 4.80KM.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service Technique de Commune de Mejjat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des mar-

chés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 55.000,00 dhs (Cinquante Cinq Mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 2.864.996,19 dhs (Deux Million Huit Cent Soixante Quatre Mille Neuf Cent Quatre Vingt-seize Dirhams; 19 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau ordre de la commune;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Mejjat.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique au compte du maître d'ouvrage

- Les concurrents sont invités à fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes:
Secteur: B.

Qualification: B1, B2 et B5.
Classification: 4.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 3889/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'OUARZAZATE COMMUNE D'OUARZAZATE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 13/TDT/2021

Le 25 Mai 2021 à (10h) Dix heures, il sera procédé, au Bureau de Président de la commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement de marché couvert à la Commune d'Ouarzazate
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la Division technique de la commune d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11.000,00Dh (Onze mille dirhams).

L'estimation du Coût des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 684.576,00Dh TTC (Six cent quatre vingt quatre mille cinq cent soixante seize dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au Service des Marchés de la Commune d'Ouarzazate.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau prescrit.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N° 3890/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département des Eaux et Forêts

La Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-ouest

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2021/DREFLCDSO (Réservé aux petites et moyennes entreprises, à la coopérative

à l'union des coopératives et à l'autoentrepreneur)

Le 27 du mois de Mai 2021 à 09h30 il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour : Exécution des travaux d'aménagement de clôtures dans les réserves animalières du Parc National de Sous Massa, Communes Rurales de Sidi Bibi et Sidi Ouassay, Province de Chtouka Ait Baha

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat. WWW.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TrenteCinq Mille Dirhams (35 000, 00) DHS,

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent Quatre Vingt Treize Mille SeptCent Quarante dirhams (793740.00 dh) TTC
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le

décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019

Les concurrents peuvent:

-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest sise à la Cité Administratif à Agadir

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat. en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents doivent déposer un échantillon du grillage (1M) mentionné dans l'article 43 du CPS au bureau de la comptabilité et des marchés le 26 /05/2021. avant16h30mn

Cet appel d'offres est destiné aux Petites et Moyennes Entreprises selon l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3011-13 du 24 hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics et à la coopérative;

à l'union des coopératives et à l'autoentrepreneur selon le Décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24 Mai 2019) complétant et modifiant Décret n° : 2-12-349 du 8 Joumada I 1428 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 3891/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-ouest

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/2021/DREFLCDSO (Réservé aux petites et moyennes entreprises, à la coopérative

à l'union des coopératives et à l'autoentrepreneur)

Le 01 du mois de Juin 2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : La fourniture d'aliment 241 tonnes destinée à nourrir les animaux herbivores des réserves animalières de Rokein et Arrouaiss au Parc National de Souss Massa, Commune

rurale de Sidi Bibi, Province de Chtouka Ait Baha.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat. WWW.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille dirhams (30.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : Sept Cent Quatre Vingt Treize Mille- Six Cent Cinquante Dirhams (793.650,00 DHS) toutes taxes comprise.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019:

*Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest sise à la Cité Administratif à Agadir

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

*Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat. en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3011-13 du 30 octobre 2013 portant application de l'article 156 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019

- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité

-- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat.en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la petite et moyenne entreprise, des coopératives, des unions de coopératives et des autoentrepreneurs.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation..

N° 3892/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest-Agadir

Le 27/05/2021avant 16 H30mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7du Règlement de Consultation

du Sud-ouest AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°03/2021/DREFLCDSO Le28. du mois de Mai 2021à 09 h30mn,il sera procédé en séance publique dans lasalle de réunion du siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour

:Achat de matériel optique destinés à la concrétisation de la valorisation écotouristique du Parc National de Souss Massa, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat. WWW.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Huit Mille Dirhams (18 000, 00) DH,

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de Deux Cent Soixante MilleQuatre Cent dirhams (260.400,00 DhsTTC) toutes taxes comprises

-Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 , 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019

Les concurrents peuvent:

- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité

-- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat.en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer les prospectus des prix n°1 ,2 ,3 et 4 de l'article 29 du CPSau bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest-Agadir

Le 27/05/2021avant 16 H30mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7du Règlement de Consultation

N° 3893/PA

DIRECTIQUE EAST MIDDLE EAST AND AFRICA S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : ANGLE BD MERS SULTAN ET RUE EL HOUDHOUD, RESIDENCE LE POLE N°47 CASABLANCA CASABLANCA / RC N°157227

I- Les associés de la société « DIRECTIQUE EAST MIDDLE EAST AND AFRICA-SARL » se sont réunies en Assemblée Générale extraordinaire le 31/12/2020 et ont décidé ce qui suit :

- Donations de la totalité des parts sociales détenues par M. BRUNOT Michel le père à son fils BRUNOT Olivier.
- Augmentation du capital social de 400 000,00 Dirhams par incorporation du report à nouveau créditeur pour le porter de 100 000,00 dhs à 500 000,00 dhs.
- Modification des articles 6 et 7 des statuts.
- Mise à jour des statuts.
- Pouvoirs à donner.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 28/04/2021 sous le N°776095

N° 3894/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES PORTS ET DU DOMAINE PUBLIC MARITIME
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/DPDPM/2021 (SEANCE PUBLIQUE)

Le jeudi 27 mai 2021 à 10 heures 30 m, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à Hay Nahda II - avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani- BP 5131 Takadoudoum -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : « l'entretien des espaces verts de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à Hay Nahda II, avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani, Takadoudoum-Rabat. Il peut être également téléchargé à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5 000,00DHS).

Le Coût estimé des prestations objet de l'avis d'appel d'offres est évalué à soixante-cinq mille dirhams toutes taxes comprises (65000,00Dhs TTC). Une visite des lieux de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime est programmée pour les concurrents le mardi 11 mai 2021 à 10 heures.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013)

relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction Des Ports Et Du Domaine Public Maritime, Hay Nahda II -avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani - BP 5131 Rabat-Takadoudoum
Tél.n° : 0538-00-52 -00/03 - Fax n° : 0537 -75 -00 -11
N° 3895/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Direction des Affaires Administratives et Générales
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°18/2021/MEFRA/AC/MAIN
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, AUX COOPERATIVES OU UNE UNION DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 27 mai 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise, entrée D, bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'entretien des équipements des bâtiments administratifs (pièces et main d'œuvre) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'administration à Rabat et Temara.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration- Rabat - Chellah. Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D», Il peut être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à

:Quinze mille dirhams (15 000,00DHS)
L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Sept cent cinquante-quatre mille huit cents dirhams toutes taxes comprises (754 800,00DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif, Rabat- Chellah ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail Marocain des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le 12 mai 2021 à 10 heures, au Service du Patrimoine Immobilier de la Direction des Affaires Administratives et Générales, entrée D, 2ème étage du bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif, Rabat- Chellah.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

En application des dispositions :

- 1) De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hja 1434 (30 Octobre 2013), du Ministère de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;
- 2) Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, ou une union de coopératives et aux auto-entrepreneurs. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 3896/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord Est
Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2021/DPEFLCD/GUE

Le 25 mai 2021 à 10h, il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif (Avenue Mohamed VI, Guercif), à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres de prix pour : L'exécution des travaux de sylviculture et de conduite de peuplement dans le périmètre dénommé LAMTA-RAH sur une superficie de 154 Ha, situé dans la commune territoriale de Mezguitem, Province de Guercif. En un seul lot. Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du Bureau-

des Programmes et Suivi-Evaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Deux Mille Cinq Cent (2.500,00DH) Dirhams
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit: Quatre Vingt Cinq mille et Huit (85.008,00) Dirhams.

Le marché objet de cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux

marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des Programmes et Suivi-Evaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés de l'Etat. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 3897/PA

المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord Est
Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°06/2021/DPEFLCD/GUE

Le 25 Mai 2021 à 11h, il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif (Avenue Mohamed VI, Guercif), à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : l'exécution des travaux de regarnis et d'entretiens des plantations anciennes dans la Province de Guercif répartie en Trois (03) lots :

Lot n°1 : L'exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes dans les périmètres dénommés **Tsibekt** et **Targua ouamad** situés dans la commune de Berkin, Province de Guercif.

Lot n°2 : L'exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes dans les périmètres dénommés **Anguied** et **Erbouhate** situés dans la commune de **Mezguitem**, Province de Guercif.

Lot n°3 : L'exécution des travaux de regarnis et d'entretien des plantations anciennes dans les périmètres dénommés **Mazgout** et **Tania Lhamra** situés dans la commune de Saka, Province de Guercif.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du Bureau des Programmes et Suivi-Evaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n°01 : Dix Huit Mille (18.000,00) Dirhams ;
- Lot n°02 : Neuf Mille (9.000,00) Dirhams ;
- Lot n°03 : Six Mille Cinq Cent (6.500,00) Dirhams ;
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
- Lot n°01 : Cinq Cent Quatre Vingt Mille Cent Soixante Sept (580 167,00) Dirhams ;
- Lot n°02 : Deux Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille huit Cent Vingt (299.820,00) Dirhams ;
- Lot n°03 : Deux Cent Vingt Huit Mille (228 000,00) Dirhams ;

Les marchés objets de cet appel d'offres sont réservés aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Ø Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Guercif ;
- Ø Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- Ø Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Ø Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés de l'Etat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles Prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivrée par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. Le certificat exigé pour chaque lot est comme suit :

Lot n°	Secteur d'activité	Qualifications exigées	Catégorie Minimale
2 et 3	1	1-4	5
1	1	1-4	4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de consultation.

N°3898/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :22/2021/INV

Le 24/05/2021 à 09 heures 30 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 22/2021/INV, pour :

Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
Travaux d'extension de l'internat du lycée collégial Annour à la commune territoriale Tamaloukte, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	1973575,25 Dhs (Un Millions Neuf Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent Soixante Quinze Dirhams Vingt Cinq Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°3899/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :23/2021/INV

Le 24/05/2021 à 10 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 23/2021/INV, pour :

Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
Travaux de remplacement de sept (07) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	14 000 00 (Quatorze Mille Dhs)	979 831,20 Dhs (Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Trente et Un Dirhams Vingt Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°3900/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE D'EL GUERDANE

Avis d'appel d'offres ouvert

Il sera procédé dans la salle des réunions à la commune d'El Guerdane à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix pour :

AO N°	Objet	Estimation du maître d'ouvrage en Dhs	Cautionnement provisoire en Dhs	Date et heure
01/BC/2021	Construction de viaducs au Quartier Ouled Ali à la commune d'El Guerdane, province de Taroudant	198 810,00 (Cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent dix Dhs)	5 000,00 (Cinq mille Dhs)	25/05/2021 à 10 heures
02/BC/2021	Équipement du complexe culturel à la communes El Guerdane Province de Taroudant.	450 00,00 (Quatre cent cinquante mille Dhs)	10 000,00 (Dix mille Dhs)	
03/BC/2021	Extension du réseau d'éclairage public à la commune d'El Guerdane, Province de Taroudant.	428 400,00 (Quatre cent vingt huit mille quatre cent Dhs)	10 000,00 (Dix mille Dhs)	26/05/2021 à 10 heures
04/BC/2021	Etude de réutilisation des eaux usées épurées De la ville d'El Guerdane, Province de Taroudant	246 000,00 (Deux cent quarante six mille) Dhs)	10 000,00 (Dix mille) Dhs)	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au bureau des études et marchés de la Commune d'El Guerdane, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des études et marchés à la commune d'El Guerdane
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N°3902/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 18/2021

Le 28 mai 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION CENTRALISEE POUR LE SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, avenue 9 avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Neuf mille (9.000,00) dirhams.

L'estimation fixée par le maître d'ouvrage est : Six cent vingt mille six cent quarante (620.640,00) dirhams toutes taxes comprises.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	Classe
M : Plomberie- Chauffage - Climatisation	M3 : Travaux d'installation courante de chauffage et climatisation	4

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 6 de règlement de la consultation.

N°3901/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 19/2021/BP

Le Mercredi 26 Mai 2021 à 10 H:00, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant :

LOT	OBJET	Caution provisoire	Estimation TTC
Lot N°1	Travaux d'aménagement de la traversée RP n°3416 au centre sidi smail province El Jadida	120.000,00 Dhs	Sept million huit cent quatre vingt seize mille cinq cent quatre vingt dix huit dirhams et 80 cts (7.896.598,80 dhs)
Lot N°2	Travaux de la mise à niveau du centre OULED AISSA province d'El Jadida	75.000,00 Dhs	Quatre million neuf cent cinquante six mille sept cent trente deux dirhams (4.956.732,00 dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Les échantillons des Luminaires et les fiches techniques afférentes aux produits exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le Mardi 25 Mai 2021 à 16 :00 heures ,qui sont considérés comme date et heure limites de dépôt.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida .
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/0912014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

LOT	SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE MINIMALE
Lot N°1	B	B1 et B3 et B6	3
	J	J4	3
Lot N°2	B	B1 et B3 et B6	3
	J	J4	4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3903/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 20/2021/BP

Le Jeudi 27 Mai 2021 à 10 H:00, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : Travaux d'éclairage public de la RN1 et la RP 3427 entre l'entrée de la ville d'Azemmour et le péage de l'Autoroute d'Azemmour» Province El Jadida.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent Mille Dirhams (100.000,00 Dh)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : SIX MILLION SIX CENT TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE DIRHAMS TTC (6 613 992,00 dhs).

Les échantillons et les documents techniques afférentes aux produits exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le Mercredi 26 Mai 2021 à 16 :00 heures.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida .
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/0912014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
J	I	J4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3904/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 22/2021/BP

Le Jeudi 27 Mai 2021 à 12 H:00, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE DE LA COMMUNE TERRITORIALE OULED HAMDANE (-DU PK-28+100 AU PK-28+800 SUR UNE LONGUEUR DE 700 ML) PAR LA RR N° 318 PROVINCE EL JADIDA (VOIRIE, ASSAINISSEMENT & ECLAIRAGE PUBLIC)1^{RE} TRANCHE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cent vingt mille dirhams (120.000,00 Dh)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 7.999.998,00 dirhams TTC (sept million neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix huit dirhams).

Les échantillons et les documents techniques afférentes aux produits exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le Mercredi 26 Mai 2021 à 16 :00 heures.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida .
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/0912014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
B	3	B1, B3 et B6
J	4	J4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3906/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 21/2021/BP

Le Jeudi 27 Mai 2021 à 11 H:00, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : Travaux d'éclairage public du Centre de la Commune Territoriale Si HSSAINE BEN ABDERRAHMANE Province EL Jadida.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quinze mille dirhams (15.000,00 Dh)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE QUARANTE DIRHAMS (848 040,00 Dhs TTC).

Les échantillons et les documents techniques afférentes aux produits exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le Mercredi 26 Mai 2021 à 16 :00 heures.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida .
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/0912014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
J	4	J4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3905/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 23/2021/BP

Le **Mardi 01 JUIN 2021 à 10 H:00**, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : **Travaux de dallage en béton prêt à l'emploi lisse à l'hélicoptère de trottoirs de la traversée R316 et d'une partie de la traversée R303 Commune Territoriale Ouled Frej- Province d'El Jadida.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **soixante mille dirhams (60.000,00 Dh)**
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **3 922 800,00 dirhams TTC (Trois million neuf cent vingt deux mille huit cent dirhams).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida .
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/0912014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
O	1	O1

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3907/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 24/2021/BP

Le **Mardi 01 Juin 2021 à 11 H:00**, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TRAVERSEES (RR316 ET RR202) DU CENTRE COMMUNE TERRITORIALE BOULAOUANE-PROVINCE D'EL JADIDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cent cinquante mille dirhams (150.000,00 DH)**

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **9.984.990,00 dirhams TTC (neuf million neuf cent quatre vingt quatre mille neuf cent quatre vingt dix dirhams).**

- **Les échantillons et les documents techniques afférentes aux produits exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le Lundi 31 Mai 2021 à 16 :00 heures.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida .
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/0912014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
B	3	B1, B3 et B6
J	4	J4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3908/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA

DAA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 13/2021/GDE/BG

Le 27 Mai 2021 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

- **La mise en place de câblage informatique et électrique au niveau des bureaux d'état civil relevant de la Province d'Essaouira**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des Affaires Administratives de la province. Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante: www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **trente Mille dirhams (30.000,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations est : un million sept cent soixante-quinze mille sept cent cinquante-quatre Dirhams (1.775.754,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la division des ressources humaines et du budget au secrétariat général de la province d'Essaouira.
- Soit déposer leurs plis contre récépissé à la division précitée.
- Soit envoyer par courrier électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira, division des Affaires Administratives avant le 26 Mai 2021 à 16H00 (Heure limite pour le dépôt des prospectus ou autres).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
K	3	K6

Les Entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3910/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 25/2021/BP

Le **Mardi 01 Juin 2021 à 12 H:00**, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES AU CENTRE DE LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI ALI BEN HAMDOUNE PROVINCE D'EL JADIDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **soixante quinze mille dirhams (75.000,00 Dh)**

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **4.971.253,20 dirhams TTC (quatre million neuf cent soixante onze mille deux cent cinquante trois dirhams et 20 cts).**

- **Les échantillons et les documents techniques afférentes aux produits exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le Lundi 31 Mai 2021 à 16 :00 heures.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida .
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/0912014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
B	3	B1, B3 et B6
J	4	J4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3909/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Sidi Ifni
Commune de Sidi Ifni
Avis d'Appel d'offres
ouvert sur offre de prix
N° 01/2021/BC
(Séance Publique)

Le: 25 MAI 2021 à 10h30mn, Il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de Sidi Ifni à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:

Travaux de construction des accès menant à la plage de Sidi Ifni (Phare et Casablanca) sur 300 ml et 1200ml (Ière Tranche du profil P01 au P30 sur 400ml).
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :12 000,00 (Douze Mille dirhams).
• L'Estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :791 606,04 DH (sept cent quatre vingt et onze mille six cent six dirhams et quatre centimes).
Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune de Sidi Ifni, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre municipal.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

• Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.
N° 3911/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION
DE LA MOSQUEE
HASSAN II
DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
PUBLIC N°09/2021/DT

Le Mardi 25 Mai 2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la fourniture et la livraison d'habillement professionnel pour les agents de la Fondation

Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille (5.000,00 DH) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est Deux Cent Quarante Cinq Mille Neuf Cent Cinquante Huit (245.958,00 DH) Dirhams. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à

l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.
La date limite de dépôt des échantillons est fixée pour le Lundi 24 Mai 2021 à 14 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 3912/PA

المملكة المغربية

وزارة الداخلية

إقليم تارودانت

جماعة امي نتيارت

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

تنظم جماعة امي نتيارت يوم: **30 ماي 2021** على الساعة العاشرة صباحا بمقر الجماعة

امتحان الكفاءة المهنية لسنة **2021** لولوج درجة مساعد تقني د2 السلم 7الفائدة المساعدين التقنيين د3 السلم

6 المستوفين للشروط النظامية , يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها : واحد

يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموظفين بجماعة امي نتيارت يوم **27 ماي**

2021 وهو آخر أجل لإيداع الترشيحات .

N°3913/PA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE LA PECHE
MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DES EAUX ET FORETS
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE
RABAT - SALE - KENITRA
ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMRA



وزارة الفلاحة و الصيد البحري و التنمية القروية و المياه
والغابات
المديرية الجهوية للفلاحة لجهة الرباط سلا القنيطرة
العدرسة الفلاحية بتعمارة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°03/2021/EAT (Séance publique)**

Le 25 Mai 2021 (25/05/2021) à dix heure (10 H), il sera procédé dans la salle des réunions de l'Ecole d'Agriculture de Témara, à l'ouverture des plis relatifs travaux de mise à niveau du poste de transformation électrique et réfection du réseau de distribution électrique au niveau de l'Ecole d'Agriculture de Témara sise dans la commune de Mers El kheir - route de Sidi Yahya - Préfecture de Skhirat-Témara /Maroc. (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de l'Ecole sise à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'acquisition des plans est fixé à Quinze dirhams par mètre linéaire (15,00 DH/ML). Le bulletin de versement relatif à la rémunération des plans est mis à la disposition des concurrents à l'adresse sus-indiquée pour son règlement auprès des services de la Trésorerie Générale du Royaume.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **70.000,00 dirhams (soixante-dix mille dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Trois million deux cent soixante-dix mille quarante-huit dirhams toutes taxes comprises (3 270 048,00 Dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et l'article 148 le cas échéant du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit, déposer contre récépissé, leurs plis auprès du bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit soumissionner électroniquement via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par l'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témara avant le 24/05/2021 à 16 heures 30 minutes.

Il est prévu une visite des lieux le jeudi 13 mai 2021 à 11 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc doivent fournir :

Secteur	Qualification	Classe minimale
J	J.6	2

Pour les entreprises non installées au Maroc :

- le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de la consultation.

N°3914/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE ZAGORA
CERCLE DE ZAGORA
CAIDAT DE TAMEGROUTE
COMMUNE FEZOUATA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 02/FEZ/2021**

Le **04/06/2021** à 11 H Onze Heures du matin Il sera procédé, dans La Salle de Réunion de la Commune

Fezouata Province de Zagora à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CENTRE FEZOUATA (2^{ème} TRANCHE) A LA
COMMUNE FEZOUATA - PROVINCE DE ZAGORA**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau des marchés de la Commune Fezouata , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
QUARANTE MILLE DIRHAMS (40 000,00 DHS).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage TTC est fixée à la somme de :
DEUX MILLION CINQ CENT SOIXANTE SIX MILLE CENT QUATRE VINGT HUIT DIRHAMS./ (2 566 188,00 DHS).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau D'ordre de la Commune Fezouata .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

* Doit fournir un certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport tel que cité ci-dessous, ou sa copie certifiée conforme à l'originale :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
C	C1	3
J	J3	4
H	H1	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°3915/PA

SAMAA CONSEIL
Cabinet d'affaires & domiciliation
Hy My Abdellah
Bd Taza Rue 108 N°13
CASABLANCA
Tél.: 0619.322.303
E-mail :
samaa.conseil@gmail.com
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 29/03/2020 à Casa, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : ATAT EL MOKHTARY
Objet : Marchand d'ameublement
Siège social : Casablanca, 13, Rue 108, Hay Moulay Abdellah Bd Taza Ain chock.
Capital social : 100.000,00 dirhams divisés en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, libérées et réparties comme suit :
Mr EL HOUSSAINE EL MOKHTARI : 340 Parts
Mr LAHCEN EL MOKHTARI : 330 Parts
Mr MUSTAPHA EL MOKHTARI : 330 Parts
Gérance : M. EL HOUSSAINE EL MOKHTARI, gérant pour une période indéterminée.
Signatures : la société sera, de manière générale, engagée par la signature unique du gérant.
Durée : 99 ans.
Registre de Commerce : la Société est inscrit au RC N°498929.
Pour extrait et mention
N° 3924/PA

SAMAA CONSEIL
Cabinet d'affaires & domiciliation
Hy My Abdellah
Bd Taza Rue 108 N°13
CASABLANCA
Tél.: 0619.322.303
E-mail :
samaa.conseil@gmail.com
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 07/04/2021 à Casa, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont:
Dénomination : MEDIOUNA ACIER
Objet : Négociant
Siège social : Casablanca, 13, Rue 108, Hay Moulay Abdellah Bd Taza Ain chock.
Capital social : 100.000,00 dirhams divisés en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, libérées et réparties comme suit :
Mr MOHAMED ABID : 1000 Parts
Gérance : M. Mohamed ABID, gérant unique pour une période indéterminée.
Signatures : la société sera, engagée par la signature unique du gérant.
Durée : 99 ans.
Registre de Commerce : la Société est inscrit au RC N°498931.
Pour extrait et mention
N° 3925/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE LA SANTE
Direction Régionale
Rabat -Salé-Kenitra
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT sur offres de prix N°03/2021 (Séance publique)
(En vue de la conclusion d'un marché reconductible)
Le 27/05/2018 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Prestation de gardiennage, de Sécurité et de surveillance des Locaux de la Direction Régionale de la Santé à la Région Rabat Sale Kenitra en lot unique
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille Dirham (10 000,00 DH)
L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : Six cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf dirham trente-six centimes toutes taxes comprises (665 199.36 DH TTC)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 et 148 du décret. N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4/9/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les candidats peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les concurrents peuvent aussi déposer leurs offres par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation
N° 3926/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTE
Direction Régionale
Rabat -Salé-Kenitra
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT sur offres de prix N°04/2021 (Séance publique)
(En vue de la conclusion d'un marché reconductible)
Le 27/05/2021 à 11 Heures 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Prestations d'hygiène, désinfection et nettoyage des Locaux de la Direction Régionale de la Santé à la Région Rabat Sale Kenitra en lot unique
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirham (5000,00 DH)
L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Soixante Onze Mille Huit Cent Sept Dirham Quarante-huit centimes toutes taxes comprises (271 807,48 DH TTC)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 et 148 du décret. N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4/9/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les candidats peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les concurrents peuvent aussi déposer leurs offres par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation
N° 3927/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL- KHENIFRA
PROVINCE DE Fkih BEN SALAH
COMMUNE DE Fkih BEN SALAH

AVIS DE REPORT D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 05/2021
Le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah, porte à la connaissance des concurrents que l'AOO N°05/2021 relatif à l'INSTALLATION DE POTEAU ET CABLAGE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AUX QUARTIERS DE LA VILLE DE DKIH BEN SALAH prévu pour le 03/05/2021 à 11h, est reporté pour le 26/05/2021 à 11h.
N°3928/PA

ROYAUME DU MAROC
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 10/2021/DPEFLCD/Driouch
Le 24 Mai 2021 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Driouch à Midar, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'amodiation du droit de chasse dans le territoire de la province de Driouch, relevant de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de l'Oriental à Oujda comme suit :

Province	Lot N°	Commune Rurale	Dénomination du lot	Superficie Approximative (ha)
Driouch	1	Trougout et Ijarmouas	Temssamane	2997 Ha
	2	Ijarmouas et Temssamane	Oued Amkran	2301 Ha

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch à Midar. Il est constitué du cahier des clauses spéciales, le cahier affiche, le modèle de soumission et le plan de lot où le droit de chasse est à amodier.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq Mille (5.000,00) Dirhams.

- Les concurrents peuvent :**
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch à Midar.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis.

Chaque offre doit comporter deux plis scellés et cachetés :

- Un pli contenant le dossier administratif ;
- Un pli contenant la proposition technique ;

- Le dossier administratif doit contenir :**
- 1) Une demande d'admission rédigée sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège de l'association ainsi que le nom du lot pour lequel l'association présente sa soumission ;
 - 2) Une copie du statut de l'association certifiée conforme à l'original,
 - 3) Une copie du Procès-verbal de l'assemblée constitutive ou du dernier Procès-verbal de l'Assemblée Générale,
 - 4) Les récépissés de dépôt des statuts auprès des autorités locales ;
 - 5) La liste des membres du bureau et des membres adhérents avec les références de leurs permis de chasse et de port d'armes ;
 - 6) Une attestation d'affiliation de l'association à la FRMC ;
 - 7) Une déclaration sur l'honneur écrite précisant que l'association ne dispose pas d'un autre lot pour le même type de gibier.
 - 8) Un récépissé des versements des cautionnements provisoires afférents à chaque lot ;
 - 9) Le présent cahier des clauses spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention « lu et accepté ».

Le dossier technique porte sur l'engagement modèle en annexe 2 et qui comporte :

- L'offre financière précisant le montant minimum à dépenser durant toute la période du bail (cinq (5) ans) par le demandeur en matière d'aménagement et d'amélioration cynégétiques. Cette offre financière n'est pas exigée en cas d'amodiation du droit de chasse pour gibier migrateur.
- L'engagement à assurer le gardiennage durant la période de bail à raison d'un minimum d'un gardien tous les mille (1000) ha ainsi que le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte candidat conformément aux dispositions de l'article 36 ci-après.

Les candidats désirant soumissionner pour plusieurs lots doivent fournir une offre technique pour chaque lot.
Les offres doivent être déposées dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant les mentions :
« Enveloppe A : DOSSIER ADMINISTRATIF »
« Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE »

Les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure :

- L'adresse exacte du lieu de dépôt des dossiers de candidature (DPEFLCD) ;
- L'appel d'offres correspondant à l'offre du soumissionnaire ;
- Le cas échéant, les numéros des lots pour lesquels l'offre est présentée ;
- La mention « à ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis » ;
- Le nom du soumissionnaire (cachet de l'association) ;
- Les pages des offres techniques doivent être numérotées.

N°3929/PA

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels: rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Hammich

Sponsoring

Le foot professionnel encore coincé dans le monde d'avant



La crise sanitaire liée au Covid-19, qui a bouleversé le modèle économique du football professionnel, a mis en lumière la dépendance économique des clubs envers les secteurs traditionnels d'une économie globalisée, symbole du "monde d'avant".

Privés d'une grande partie de leurs revenus en raison de la pandémie de coronavirus, comme les abonnements, les recettes de billetterie ou les ventes de maillots, les clubs, qui ont vu leurs chiffres d'affaires exploser en vingt ans (de 218 M EUR en 2000 à 691,8 M EUR en 2020 par exemple pour le Real Madrid), sont d'autant plus dépendants de leurs sponsors.

Et plus la crise dure, plus l'incertitude concernant la capacité de ces sponsors et des investisseurs à

maintenir leurs engagements s'installe.

En France, les Girondins de Bordeaux, dont le propriétaire, le fonds d'investissement américain King Street, a annoncé vouloir se désengager, en sont la première victime, et peut-être pas la dernière.

Pour William Miller, professeur de marketing du sport à l'université de Wisconsin-Parkside, les situations de crise telles qu'une pandémie "peuvent évidemment amener les entreprises à réévaluer leurs positions".

D'autant que les clubs les plus puissants et médiatisés dépendent d'un nombre restreint d'acteurs économiques.

Selon Bryn Anderson, analyste financier au cabinet KPMG, spécialiste de l'économie du sport, "la mondialisation accrue du football

et l'attrait international grandissant ont fait évoluer le type de marques impliquées au haut niveau: l'augmentation des valeurs de sponsoring a de plus en plus limité les types de secteurs et d'entreprises qui peuvent désormais se permettre ce type d'investissement".

Ainsi, "le sponsoring des maillots provenant des compagnies aériennes, des banques et des marques automobiles représente plus de la moitié du sponsoring total des cinq grands championnats de football européen", détaille-t-il.

Selon des chiffres compilés par l'AFP sur les cinq principaux championnats (Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne et France), 37% des contrats de sponsoring maillot et 13,4% des contrats de naming d'enceintes proviennent de banques ou assurances, tandis que

l'automobile et le secteur aérien comptent respectivement pour 10% et 6% des sponsors maillot et pour 13,7% et 6,8% des contrats de naming de stades.

Si le secteur financier parvient à garder la tête hors de l'eau en cette année de crise, ce n'est pas le cas de l'aérien et de l'automobile.

Les entreprises de ces deux secteurs qui sont particulièrement impliqués dans le monde du football vont-elles reconsidérer leurs soutiens financiers envers les clubs?

Oui, affirme Bryn Anderson, qui estime que "les compagnies aériennes, les constructeurs automobiles, les détaillants, les groupes hôteliers et même les marques de tourisme vont se demander s'ils peuvent justifier à l'avenir de dépenser des sommes aussi importantes pour le sponsoring du

football".

Les grands gagnants de la crise (ecommerce, entreprises high-tech, services informatiques) pourraient ainsi remplacer les perdants.

Tout un symbole, le constructeur automobile Chevrolet, actuel sponsor principal de Manchester United à hauteur de 70 millions d'euros par an, n'a pas prolongé son contrat avec le club anglais et sera remplacé par TeamViewer, une entreprise allemande, inconnue du grand public et spécialisée dans les logiciels de gestion d'ordinateur à distance, qui s'est engagé à verser 55 millions d'euros par saison pendant les cinq prochaines années.

Bryn Anderson l'assure, "cet accord n'aurait probablement pas eu lieu sans la pandémie", qui a permis à TeamViewer de se développer considérablement.

Le naming, dernier levier pour clubs en crise

Durement touchés par la pandémie de coronavirus, les clubs européens disposent encore d'un levier, le naming, ou la vente du nom de son stade ou de sa salle à un sponsor, mais certains préfèrent ne pas l'utiliser pour ne pas mécontenter leurs supporters.

"De nombreux clubs européens passent depuis longtemps à côté de millions de dollars de droits de sponsoring annuels pour le naming des stades", constate Bryn Anderson, analyste au cabinet d'audit KPMG, spécialiste de l'économie du sport.

"Si l'on regarde les 98 clubs des cinq grands championnats de football européen (Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Italie), seuls 30% d'entre eux ont actuellement des contrats de naming pour leurs stades", explique-t-il à l'AFP.

Cette pratique, qui consiste à vendre à un sponsor le droit d'accoler son nom à une enceinte spor-

tive et qui s'est développée aux Etats-Unis au début du XXe siècle, connaît un boom en Europe depuis le milieu des années 2000, en particulier dans le football.

Dans les cinq grands championnats européens, seuls deux clubs (Leverkusen et Middlesbrough) possédaient des contrats de naming en 2000.

On en recense désormais 29 sur les 98 clubs engagés dans les cinq plus grands championnats européens, dont, en France, Marseille et Lyon, associés respectivement à Orange et Groupama depuis 2017.

Une nette progression qui laisse toutefois l'Europe loin derrière les ligues nord-américaines, comme la NFL (football américain) ou plus de 80% des enceintes portent le nom d'une entreprise.

"Dans l'environnement actuel où les organisations sportives tentent de générer le plus de revenus possible, il sera difficile pour elles de ne pas au moins envisager la

vente de droits de naming", note William Miller, professeur de marketing du sport à l'Université de Wisconsin-Parkside.

Pour Bryn Anderson, "les problèmes de trésorerie et de liquidité pourraient pousser les clubs sportifs, même ceux qui ont été réticents jusqu'à présent, à exploiter les revenus des droits de naming des stades pour aider à compenser leurs pertes financières et financer des développements coûteux."

Pourtant, de nombreux clubs restent réticents à l'idée de signer des contrats de naming. Manchester United pourrait ainsi tirer, s'il acceptait d'accoler le nom d'une entreprise à son stade mythique d'Old Trafford, près de 30,5 millions d'euros par an.

"Impossible", rétorque Engueran de Crémiers, directeur général de Kroll (Duff & Phelps), "on ne peut pas imaginer à l'heure actuelle un naming sur Old Trafford", considéré comme un temple du

football anglais, même si la dette du club mancunien a explosé l'an dernier, et frôle aujourd'hui les 550 millions d'euros.

Selon cet expert, le principal obstacle au développement du naming est "le respect des identités des clubs" et des supporters.

Un constat partagé par Eric Smallwood, président d'Apex Marketing Group, qui considère que certains stades demeurent "sacrés", même en temps de crise.

Face à cette crise qui fragilise des modèles économiques déjà ébranlés, d'autres "grands" d'Europe en quête de revenus, comme le FC Barcelone et le Real Madrid, impliqués dans le projet vite abandonné de Super Ligue, étudient pourtant la possibilité d'un naming sur leurs enceintes en rénovation, au risque de froisser leurs "socio".

En dehors du football, certains clubs sont prêts à franchir le pas pour consolider leurs finances. C'est le cas du Montpellier Hand-

ball, club le plus titré de l'Hexagone, moins médiatisé et bien plus dépendant des revenus commerciaux (abonnements, recettes de billetterie...).

S'il a pu compter sur le soutien de l'Etat, le président du club Julien Deljarry souhaite, en attendant la construction de sa nouvelle "Arena" pour les JO-2024, vendre les droits de naming du Palais des Sports René Bougnol, contre l'avis de certains supporters.

"Je comprends totalement le ressenti des supporters. Maintenant, s'ils veulent un club compétitif au niveau européen, il va falloir continuer à trouver des nouveaux leviers pour amener de nouvelles ressources au club", affirme Julien Deljarry.

Il espère pouvoir conclure un accord avec un investisseur pour récupérer les droits de naming "dès le mois de septembre" afin de retrouver "une autonomie financière", après cette période sans précédent.

Sport

Troisième contre-performance de suite pour le Wydad

Le Raja bien placé pour prendre les commandes du championnat

Le passage à vide se poursuit pour le Wydad qui risque fort bien de le payer chèrement au décompte final. En accueillant, jeudi au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, le SCCM, en prologue de la 14^{ème} journée de la Botola Pro D1 «Inwi» de football, les Rouges s'étaient contentés d'une issue de parité, un partout.

Sur 9 points possibles, le WAC n'a pu engranger lors de ses trois dernières sorties du championnat que deux petites unités, ce qui conviendrait plutôt à une cadence de reléguable et non pas d'un prétendant au titre.

Ainsi après le match nul à la maison devant le MCO et la défaite concédée en déplacement face à l'IRT, le WAC se devait de retrouver son rythme de croisière en jouant un Chabab de Mohammédia dont les performances fonctionnent en dents de scie. Il n'en fut rien, puisque les Casablancais ont été cueillis à froid d'entrée de jeu (7^e) suite à une réalisation d'Oussama Lamlioui qui a exploité une grosse bourde de Rahim et Dari.

Menés à la marque, les Wydadis ont beau manœuvrer dans l'espoir de recoller au score, sauf qu'ils ont excellé dans le ratage d'occasions toutes faites. Un match à sens unique avec des Rouges à l'assaut et des Fédaldis qui défendent, parvenant à maintenir le score d'égalité jusqu'à la 71^{ème} minute lorsqu' Ayoub El Kaabi a pu loger le cuir au fond des filets.

Un match nul qui n'arrange aucunement les affaires du Wydad qui reste leader avec 27 points et un match en moins contre la RSB qui n'est pas gagné d'avance. En revanche, le point glané à Casablanca serait une bonne affaire pour l'équipe du Chabab qui est provisoirement 10^{ème} avec 16 unités.

Par ailleurs, le bal de cette manche devra se poursuivre ce week-end et mercredi prochain avec la programmation du dernier match qui opposera le FUS à la RSB.

Samedi, le Youssoufia de Berrechid, tombeur lors de la précédente journée du SCCM, aura à cœur de confirmer à domicile en recevant le

DHJ, formation qui ferme la marche, sommée plus que jamais de se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard.

Fort de sa victoire sur le Wydad, l'Ittihad de Tanger ira à Fès défier un MAS en quête d'un nouvel entraîneur après la séparation à l'amiable avec le technicien argentin Miguel Gamondi. Alors que l'Olympique de Safi aura fort à faire devant l'ASFAR qui aspire à renouer avec la bonne marche d'il y a quelques journées.

Pour ce qui est des confrontations dominicales, la RCAZ croisera le fer, au stade Bachir de Mohammédia, avec

le Raja qui aura une belle occasion de s'accaparer pour la première fois des commandes de l'exercice. Quant au Moghreb de Tétouan, il aura à donner le ton au Rapid Oued Zem, lanterne rouge, mais qui ne manquera certainement pas de jouer à fond ses chances, tant que les débats de cette opposition se dérouleront sur terrain neutre, au Grand stade de Tanger.

Il convient de signaler en dernier lieu que la rencontre entre le Hassania d'Agadir et le Mouloudia d'Oujda devait avoir lieu vendredi.

Mohamed Bouarab



Le WAC acculé au nul par le SCCM.

Divers

Botola Pro D2

Voici le programme de la 20^{ème} journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football dont les débats sont prévus en cette fin de semaine.

Samedi à 22h00
RBM-CJBG
OD-SM
KACM-OCK
Dimanche à 16h00
TAS-JSS
ASS-CAK
Dimanche à 22h00
WAF-IZK

A noter que les matches UTS-KAC et WST-RAC devaient avoir lieu vendredi.

Basketball

Le Complexe sportif Ibn Rochd de Rabat accueillera les 2 et 3 mai les demi-finales et la finale dames de la division d'excellence du championnat national de basketball, pour la saison 2018-2019.

La première demi-finale opposera l'AS FAR au Chabab d'Al Hoceïma ce dimanche à 21h30, tandis que la deuxième demi-finale mettra aux prises l'Association Michlifén d'Ifrane et le Kawkab de Marrakech à 23h30.

Quant à la finale, elle aura lieu lundi prochain à partir de 22h30.

Programme avec arbitres

Samedi à 22h00

CAYB-DHJ au stade municipal à Berrechid (Abderrahim Yaagoubi)
OCS-ASFAR au stade Massira à Safi (Karim Sabry)
MAS-IRT au stade Hassan II à Fès (Noureddine Jaafar)

Dimanche à 22h00

RCAZ-Raja au stade Bachir à Mohammédia (Adil Zourak)
MAT-RCOZ au Grand stade de Tanger (Selmane El Attifi)

A noter que le match FUS-RSB aura lieu mercredi prochain, au moment où la rencontre HUSA-MCO devait être disputée vendredi.

CAN de beach-soccer

L'EN dans le groupe B



Le tirage au sort de la CAN de beach-soccer qui se déroulera du 23 au 30 mai à Saly, au Sénégal, a mis la sélection marocaine dans le groupe B aux côtés de l'Egypte, du Mozambique et des Seychelles.

Pays hôte, double tenant du titre et pays le plus titré dans la compétition (5 sacres), le Sénégal hérite d'un groupe A largement à sa portée avec la RD Congo et l'Ouganda, qui vont découvrir le tournoi pour la première fois, ainsi que la Tanzanie que les Lions sénégalais avaient

atomisée sur le score de 12-2 lors de la précédente édition.

Les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour les demi-finales. Le vainqueur de la compétition et le finaliste malheureux représenteront l'Afrique à la Coupe du monde de la discipline, prévue du 19 au 29 août prochain en Russie.

Le tirage :

Groupe A : Sénégal, RD Congo, Tanzanie, Ouganda.

Groupe B : Egypte, Mozambique, Maroc, Seychelles.

Course à pied 10 km à Dubaï

Suprématie des athlètes marocains

La course à pied de 10 km qui s'est déroulée mercredi dans le cadre de la 8^{ème} édition du tournoi sportif "Nad Al Sheba", à Dubaï, a été marquée par la domination des coureurs marocains qui ont remporté les trois premières places dans la catégorie messieurs.

Ainsi, Anouar Elghouz a été sacré champion de la course (30:02:29 min), remportant son quatrième titre dans le cadre de ce tournoi après ses sacres en 2015, 2018 et 2019, tandis que son compatriote Abdelali Bouazaoui est arrivé en deuxième position (30:27:829 min), suivi de Brahim Soulaïmani (30:48:095 min).

Dans une déclaration à la presse, Elghouz a souligné que la course a été très difficile tout au long du par-

cours notamment à cause de l'humidité élevée, notant que l'enthousiasme et le désir ardent de gagner lui ont permis de dépasser tous les obstacles. Selon les organisateurs, la compétition a connu un grand succès et une large participation dans les quatre catégories de la course qui s'est déroulée à l'hippodrome de Meydan et l'avenue de Muscat, au milieu de mesures de précaution strictes auxquelles tous les participants ont adhéré, y compris le maintien de la distance physique, le port de masques et l'utilisation régulière des désinfectants.

Quelque 390 coureurs, toutes nationalités et de tous âges confondus, ont participé à la course de 10 kilomètres dans les catégories messieurs, dames, citoyens amateurs et citoyennes amatrices.

